

# Ar(abes)ques

OCTOBRE - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2015

DOSSIER

## Au plus près des usagers

*Les services autour des collections*

**PLEINS FEUX SUR** • La Bibliothèque universitaire de médecine de Montpellier : enjeux d'une bibliothèque universitaire patrimoniale au XXI<sup>e</sup> siècle

**ACTUALITÉS** • Calames / Journée Afnor-BNF / Retour sur les Journées Abes 2015...

abes  
agence bibliographique  
de l'enseignement supérieur



## (Dossier) AU PLUS PRÈS DES USAGERS

### Les services autour des collections

Retour aux sources avec un numéro de rentrée centré sur les collections ! Le dossier souhaite mettre l'accent sur la plus-value apportée aux collections – notamment numériques – en matière de services aux usagers : accompagnement à la recherche, formation, exploitation des technologies du web de données...

La valorisation des fonds à vocation patrimoniale et plus largement, l'approche patrimoniale des collections, constituent également un axe fort du dossier.

Pour construire ces services et élaborer de nouvelles orientations documentaires, l'évaluation des usages est indispensable, mais aussi la participation directe des usagers : les bibliothécaires vont, de plus en plus, vers une démarche collaborative impliquant le public.

Ce dossier est également l'occasion de faire le point sur les dispositifs nationaux mis en place pour valoriser les fonds : présentation du nouveau programme Collections d'excellence (Collex), des services Istex autour des acquisitions en licences nationales et du périmètre d'action du CTLES, pour la conservation et la gestion coopérative des collections.

## 24 (Pleins feux sur...)

### La Bibliothèque universitaire de médecine de Montpellier



© BIU de Montpellier. Service photographique

## 26

### (Actualités)

## 28

### (Portrait)

### 04 Des Cadist à Collex : des dispositifs nationaux pour valoriser les collections

FRANÇOIS CAVALIER

### 06 Les services Istex ; Istex au-delà de l'acquisition

JEAN-MARIE PIERREL

### 08 Les services du CTLES en évolution

JEAN-LOUIS BARAGGIOLI

### 10 La gestion des collections par le bibliothécaire aujourd'hui : focus sur la Bibliothèque nationale de France

ANNE PASQUIGNON

### 12 Des services numériques autour des fonds numérisés de la BNF : les « mille générations » de Gallica

SOPHIE BERTRAND

### 14 Le patrimoine et ses collections en refondation

BERNARD HUCHET

### 16 La bibliothèque-musée Inguimbertaine

JEAN-FRANÇOIS DELMAS

### 18 Transformer les collections en information grâce aux technologies du web sémantique

ETIENNE CAVALIÉ / GÉRALDINE GEOFFROY

### 20 Évaluer les collections pour mieux servir les usagers

FRANCK SMITH

### 22 Penser les collections avec les usagers : les bibliothèques à l'heure de la co-construction

ELISE BRETON

## Ar(abes)ques

REVUE TRIMESTRIELLE DE L'AGENCE BIBLIOGRAPHIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
227 avenue Professeur Jean-Louis Viala CS 84308 - 34193 Montpellier cedex 5  
T. 04 67 54 84 10 / F. 04 67 54 84 14 - [www.abes.fr](http://www.abes.fr)

Directeur de la publication : Jérôme Kalfon  
Coordination éditoriale et secrétariat de rédaction :  
Marion Grand-Démery ([grand-demery@abes.fr](mailto:grand-demery@abes.fr))

Comité de rédaction : Jean-Marie Feurtet, Christine Fleury, Marion Grand-Démery,  
Philippe Le Pape, Cyril Leroy, Isabelle Martin, Maryse Picard, Marie-Pierre Roux  
Conception graphique : Anne Ladevie (<http://anneladevie.com>)

Impression : Pure Impression

Couverture : *Big readers*

Phot. [aaron\\_eos\\_photography](https://www.flickr.com/photos/aaron_eos_photography/) / Flickr (Tous droits réservés)

[https://www.flickr.com/photos/aaron\\_eos\\_photography/16650980961](https://www.flickr.com/photos/aaron_eos_photography/16650980961)

Revue publiée sous licence Creative Commons CC BY-ND 2.0 (Paternité - Pas de modifications)  
sauf pour les images qui peuvent être soumises à des licences différentes ou à des copyrights.

Les opinions exprimées dans Arabesques n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

ISSN (papier) 1269-0589 / ISSN (web) 2108-7016



# D'une logique de collections à une logique de services

**L**ongtemps, surtout en France, a prévalu la distinction entre documentalistes et bibliothécaires. À gros traits, cette distinction voudrait que le métier de bibliothécaire soit centré sur la notion de collection - et des services associés aux collections - et celui du documentaliste sur la recherche d'information, son traitement et son analyse. Mais de part et d'autre les pratiques ont évolué et les métiers se sont rapprochés.

La notion de collection a perdu de sa clarté. De moins en moins pérenne et de plus en plus mouvante, louée autant qu'achetée, elle ne peut plus se résumer aux documents possédés par la bibliothèque, aussi grande et prestigieuse soit-elle.

Pour un nombre de domaines de plus en plus vaste, on constate, dans les laboratoires, instituts et organismes de recherche, la disparition massive des unités documentaires, parfois dotées de collections importantes. La disparition de ces bibliothèques physiques s'accompagne souvent d'une réduction des

Tout en conservant une activité de gestion des documents, de leur organisation et de leur communication, il est attendu des professionnels de l'information que sont les bibliothécaires une plus grande prise en compte des pratiques et des méthodes qui prévalent à la création de contenus par leurs établissements. Les bibliothécaires sont donc soumis à cette même demande de services autour de l'information qui prévaut dans les organismes de recherche, à laquelle il faut également ajouter les services d'accompagnement de la production de documents centrés sur l'enseignement. Pour contribuer, à moyens constants, à l'activité de production et de transmission de savoirs

et permettre aux établissements de mieux la mesurer et la valoriser, il nous faut faire preuve d'inventivité et revoir nos procédures, améliorer nos performances et chasser les redondances.

Les structures de mutualisation, et notamment un opérateur tel que l'ABES, sont très attendues pour accompagner les bibliothèques dans ces indispensables mutations. Ainsi l'ABES peut contribuer à réduire l'effort consacré à



## La notion de collection ne peut plus se résumer aux seuls documents possédés par la bibliothèque.

effectifs, de l'adoption de nouvelles pratiques et d'une diversification des profils : les documentalistes ont été rejoints par d'autres acteurs qui ne viennent pas forcément du monde de la documentation pour offrir des services d'analyse et de traitement de l'information, au plus près des pratiques quotidiennes des chercheurs.

Espaces physiques de travail des étudiants et dans certains cas des enseignants et des chercheurs, les bibliothèques universitaires ne sont pas aussi menacées à court ou moyen termes. Néanmoins, pour un décideur, président d'université ou directeur d'établissement, la bibliothèque représente un centre de coût significatif au sein de son institution. Les collections, quand elles ne présentent pas des services directement visibles ou ne peuvent apporter prestige et rayonnement pour l'établissement, peuvent être considérées comme des contraintes dont on ne perçoit pas immédiatement l'utilité. Contraintes d'autant moins supportables qu'elles peuvent - souvent à juste titre - supposer que l'on a perdu la maîtrise de la politique documentaire, de plus en plus dictée par l'offre fournie par quelques éditeurs incontournables.

la diffusion (prêt sur place, prêt entre bibliothèques) et au catalogage, par un renforcement de la mutualisation de ces activités, l'automatisation accrue de processus et le portage d'actions de mutualisation.

Passer d'une logique de collections à une logique de services imposera à certains une révolution mentale : accepter que les collections ne sont pas un but en soi mais un moyen ; que la bibliothèque ne peut plus être pensée comme une réalité locale mais comme un dispositif inscrit dans un réseau d'acteurs. Agences, consortiums, associations, entreprises à but lucratif ou non lucratif, producteurs de contenu, agrégateurs cherchent à se positionner dans la mosaïque que constitue le paysage de l'information scientifique et technique aujourd'hui. Une mosaïque qui n'est pas dessinée par une main supérieure mais que chaque acteur contribue à dessiner. Un tel dessin, un tel dessein, imposent d'autant plus de concertation que cette mosaïque est mouvante, évolue rapidement et exige de chacun des adaptations constantes.

**JÉRÔME KALFON**  
Directeur de l'Abes

Quelles sont les transformations en cours dans le réseau des Cadist ? Quelques éléments de réponse avec la présentation du nouveau dispositif *Collections d'excellence (Collex)*, initié par le Département de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (DISTRD) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

# Des Cadist à Collex : des dispositifs nationaux pour valoriser les collections

Le réseau des Cadist est un élément ancien du paysage documentaire français de l'enseignement supérieur et force est de constater qu'il n'avait guère évolué au cours de son existence. Prévu pour assurer une couverture documentaire de référence dans un panel de disciplines à une époque pré-numérique et dans un contexte de rareté de la ressource et des budgets, ce dispositif visait à constituer un dispositif de recours dont l'outil central de partage était le Prêt entre bibliothèques (Peb).

## LES CADIST : UNE NÉCESSAIRE TRANSFORMATION

Tout a changé en vingt ans dans le paysage informationnel et institutionnel de l'enseignement supérieur et de la recherche, et les Cadist commençaient

à prendre l'allure de dinosaures d'un autre âge à l'heure des ressources électroniques et des licences nationales. C'est incontestable, mais les choses méritent d'être considérées avec attention, car les fragilités du système documentaire universitaire sont toujours bien présentes et la notion, la fonction même du réseau que constituent les bibliothèques restent toujours à promouvoir au sein de l'enseignement supérieur et de la recherche, au-delà des politiques locales.

Certes, le dispositif Cadist présente aujourd'hui des failles bien connues : la couverture disciplinaire est partielle, le Peb est en décroissance et sur-

tout change de nature dans la mesure où, d'outil phare pour accéder à l'information scientifique, il est devenu une forme d'adjuvant de l'accès numérique. La notion de « bibliothèque-trésor » est battue en brèche par le web ; les usagers n'ont plus les mêmes attentes et sont à reconquérir. C'est ce dernier point surtout qui remet en question le dispositif Cadist, fondé sur l'accumulation en aveugle de collections et, soulignons-le, spécifiquement sur l'accumulation de l'imprimé. Dire que les acquisitions Cadist se faisaient « en aveugle » est volontairement provocateur : bien sûr, les collections acquises étaient sélectionnées en fonction de l'actualité de l'édition pour la recherche ; mais elles étaient aussi sédimentées en fonction d'un principe de continuité (enrichissement continu d'une thématique, *standing orders*), parfois même de complétude, en déconnexion, trop souvent, avec les développements de la recherche et les manières de faire de la recherche. Dans d'autres cas, soulignons-le aussi, elles servaient à acquérir le cœur de collection en deçà duquel la qualité du service documentaire était défaillante, compensant ainsi les carences de financement de l'établissement de rattachement. Aujourd'hui, le service à la recherche est à reconsidérer. Il s'effectue principalement dans l'accompagnement à plusieurs phases clés de son processus : la recherche d'informations, des textes de référence mais aussi la composition de corpus et de matériaux, leur exploitation, la gestion des données et l'aide à la publication. Sur toutes ces phases, la bibliothèque doit inventer une offre de services et une collaboration étroite avec les chercheurs. A cet égard le système Cadist, dans sa définition, est largement périmé même si, fort heureusement, les bibliothèques Cadist ont, dans leur immense majorité, pris de nombreuses initiatives, que ce soit dans la négociation de ressources numériques au sein de Couperin, la constitution de bibliothèques numériques, la collecte de matériaux pour la recherche ou enfin dans la valorisation, bien au-delà des missions initiales qui leur étaient initialement dévolues.

Smithsonian Institution Archives / Flickr (aucune restriction de droits d'auteur connue)



« Développer des services au plus près des chercheurs »  
La botaniste britannique Kathleen Mary Drew-Baker (1901-1957)

Le deuxième élément de contexte qui pousse à transformer le réseau des Cadist est d'ordre administratif et financier. Dans le contexte de la loi relative aux libertés et responsabilités des universités, dite LRU, les crédits fléchés et les lignes d'actions spécifiques deviennent indésirables, autant pour les établissements qui clament leur légitimité à décider eux-mêmes de l'usage de leurs crédits que pour un Ministère en recherche permanente d'économies. Il fallait agir vite sous peine de voir le dispositif s'arrêter brutalement.

### **COLLEX : VALORISER DES COLLECTIONS HYBRIDES ET DÉVELOPPER DES SERVICES AUX CHERCHEURS**

L'initiative prise par le DISTRD consista à mettre en place une réflexion sur l'avenir avec les Cadist au cours de l'année 2014 pour dégager des scénarios d'évolution. Des bibliothèques s'étaient manifestées pour contribuer à cette réflexion et proposer des pistes pour le futur<sup>1</sup>. Le DISTRD prit l'initiative d'amorcer la transformation du réseau Cadist en un nouveau dispositif baptisé Collex, pour Collections d'excellence et ce, dès 2015. Celui-ci vise à compléter la Bibliothèque Scientifique Numérique (BSN) conçue pour traiter des ressources numériques et de leurs problématiques associées. Collex ne doit pas pour autant être considéré comme le pendant « imprimé » de la BSN. Ce dispositif s'intéresse à la constitution, à la promotion et à la valorisation de collections hybrides et plus généralement de matériaux pour la recherche. Collex aura pour mission d'organiser la coopération entre les grandes bibliothèques scientifiques et de développer des services au plus près des chercheurs. Des opérateurs comme l'Abes, le CTLES, Persée, Humanum et l'Inist y interviendront ès-qualité sur les domaines relevant de leur compétence ; la BNF y est aussi associée. En effet le MESR souhaiterait faire de Collex le cadre global de la collaboration avec ce grand établissement. Collex est organisé autour d'un comité de pilotage qui associe les représentants des parties prenantes : Conférence des présidents d'université (CPU), CNRS, Inra, Comue (Paris Sciences et Lettres notamment), ministère de la Culture, Inspection Générale des Bibliothèques ainsi qu'une représentante d'un réseau européen voisin (les *Sondersammelgebiete Bibliotheken* - SSG - allemands).

Le Comité opérationnel réunit 20 membres dont des représentants des EPST, de Cadist, des représentants des opérateurs cités plus haut, des associations professionnelles et de la BNF. Deux groupes de travail ont été formés : le premier, piloté par Alain Colas (DISTRD), concerne les acquisitions et pilote la définition d'une enquête destinée à savoir s'il demeure un besoin de financement national pour certaines collections et si oui, à quelles conditions.

Le deuxième, piloté par Valérie Tesnière (Directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine, université Paris Ouest) vise à établir les critères d'une labellisation Collex et une cartographie des collections et de la recherche. Ce groupe « critères/cartographie » se donnera pour priorité de caractériser la délégation d'action des bibliothèques Collex, c'est-à-dire de décrire et « critériser » leurs missions, tandis que le groupe « acquisitions », au moyen de l'enquête, proposera les conditions d'attribution du label Collex aux différentes collections constituées et entretenues par les organismes de recherche et les bibliothèques de l'ESR et que le MESR aura à valider. Démarqué de la logique ancienne des Cadist, Collex privilégiera :

- le lien renforcé, affiché et prioritaire avec la recherche ;
- le lien entre collections et usages ;
- la notion de collecte de matériaux pour l'enseignement et la recherche élargie à d'autres supports que l'imprimé ;
- la notion de réseau : entre bibliothèques, entre bibliothèques et laboratoires, entre bibliothèques et dispositifs ou plateformes au service de la recherche ;
- la notion d'animation de réseau et de retour à la communauté (des bibliothèques, de la recherche), cette animation sous la forme de conduite de projets pouvant être déclinée à plusieurs voix (répartition des responsabilités sur un projet).

Collex partagera aussi la réflexion sur ces orientations dans le cadre de rencontres avec des dispositifs étrangers intervenant sur les mêmes problématiques, notamment avec le réseau des *Sondersammelgebiete Bibliotheken* allemands, financé par la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (la Fondation allemande pour la recherche) qui a fait évoluer son système de développement de collections de référence appuyé sur de grandes bibliothèques de recherche en un système de gestion de projets au service de la recherche. D'autres dossiers importants et pour certains, urgents, sont aussi à traiter dans le cadre de Collex :

- le Peb et la fourniture à distance sont deux sujets sur lesquels Collex voudrait rapidement réaliser des avancées avec le soutien de l'Abes ;
- la numérisation de corpus et des matériaux mobilisés dans un projet de recherche avec le soutien de Persée ;
- le déploiement de nouveaux plans de conservation partagée avec le concours du CTLES.

Les avancées réalisées sur ces questions nous aideront dans la structuration du réseau, y compris dans sa dimension numérique. Les comités opérationnels et de pilotage seront réunis en septembre et octobre prochains et permettront de tracer les premiers éléments concrets d'une feuille de route.

#### **FRANÇOIS CAVALIER**

Directeur de la Bibliothèque de Sciences Po Paris  
Président du Comité opérationnel de Collex  
francois.cavalier@sciences-po.fr

[1] *Des Cadist pour quoi faire ?*  
BBF. 2013.1  
<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2013-01-0078-017>

Istex a pour ambition de renforcer la recherche et l'enseignement supérieur français sur la scène mondiale. Elle vise la réalisation d'un socle documentaire numérique pérenne pour l'ensemble de la communauté scientifique en offrant des services et des usages complémentaires et interopérables avec ceux déjà mis en place dans les établissements et organismes concernés.

# Les services Istex

## Istex au-delà de l'acquisition

Istex<sup>1</sup> a engagé, depuis 2013, une politique nationale d'acquisition massive de documentation afin d'offrir un accès en ligne aux collections rétrospectives de la littérature scientifique dans toutes les disciplines. Mais le projet a également pour objectif l'agrégation de ces ressources en une unique collection au sein d'une plateforme nationale, ainsi que la création de services apportant une plus-value basée sur le traitement des données en texte intégral.

Ces services qu'Istex se propose de mettre en place sont de deux natures : des services dits « de base » tout d'abord, avec un accès vers les textes intégraux d'articles ou vers tout objet documentaire numérique individualisé (thèse, chapitre de livre, etc.) et ce, via une interrogation de métadonnées et une indexation plein texte ; des services à valeur ajoutée, ensuite, qui s'appuient sur l'analyse de sous-corpus individualisés auxquels sont appliqués des méthodes de *text mining* basées sur le traitement des données en texte intégral.

Ces services ont pour but de permettre non seulement la production de synthèses documentaires à des fins de recherche, mais aussi des représentations de données basées sur des technologies de cartographie de la connaissance ou encore des utilisations à des fins de recherche en ingénierie de la langue (lexicographie, terminologie, etc.).

Ces services à valeur ajoutée ne peuvent être opérés qu'aux conditions suivantes : posséder les données localement, dans des formats manipulables et structurés (XML natif ou XML/PDF), et disposer des droits d'extraction et de traitement. Ce sont deux conditions majeures de l'achat d'une ressource dans le cadre d'Istex.

### UNE INTÉGRATION DANS LES SYSTÈMES DES ÉTABLISSEMENTS

Pour faciliter l'usage des ressources par l'ensemble des usagers, Istex propose une intégration forte dans les systèmes de diffusions existants pour éviter à l'utilisateur de devoir réaliser ses recherches sur un énième portail d'information. S'appuyant sur la plateforme de base et son interface de programmation (API), Istex offrira donc un accès aux corpus à travers les services numériques des établissements -

Environnement Numérique de Travail (ENT) et *Discovery Tool* (DT). Il s'agit de proposer des éléments compatibles avec les solutions assez diverses mises en œuvre dans les établissements. Les fonctionnalités visées sont multiples : recherche sur les métadonnées et le plein texte avec affinage par facettes, accès transparent au plein texte en un minimum de clics, interface utilisateur ergonomique et intégrée aux services cibles, installation technique simple et documentée. Pour faciliter l'appropriation par la communauté scientifique, le code source développé est mis à disposition sous licence libre Cecill (licence française élaborée notamment par le CNRS et l'Inria) et partagé dans un dépôt GitHub<sup>2</sup>. Concernant l'intégration dans les ENT, des *widgets* compatibles avec le site d'un ENT ont été définis. Concernant les DT, l'approche est assez différente. L'index d'un *Discovery Tool* contient des métadonnées d'articles (identifiés généralement par des DOI) inclus dans des revues (identifiées généralement par des ISSN) qui sont possédées par des éditeurs. Il contient également la liste des abonnements des différents établissements qui correspondent à des bouquets de revues. Cet index devra donc être complété par les métadonnées de la plateforme Istex puis dédoublonné avec les articles déjà présents dans l'index au moment de la génération des résultats. Pour que les résultats soient intégrés de façon homogène avec leurs autres souscriptions, les établissements devront donc, en accord avec leurs prestataires dans le cas d'outils commerciaux, déclarer le bouquet Istex dans leurs abonnements. Une première étape a consisté à réaliser cette intégration à l'Université de Lorraine tout en associant à la réflexion d'autres partenaires universitaires afin, à terme, de proposer des solutions de même type sur les diverses plateformes des établissements.

### DES SERVICES D'EXPLOITATION DU PLEIN TEXTE

Outre la recherche sur les métadonnées<sup>3</sup> descriptives des collections et des articles et l'indexation plein texte, trois services « de base » supplémentaires sont en cours de finalisation.

#### • Recherche de termes et de leurs variantes

Il convient de déterminer dans le texte initial les

[1] Le projet Istex (Initiative d'excellence pour l'information scientifique et technique) s'inscrit dans le programme « Investissements d'avenir » initié par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ce projet (ANR-10-IDEX-0004-02) est porté par quatre partenaires : le CNRS, l'Abes, Couperin et l'Université de Lorraine.

[2] <https://github.com/istex>

[3] L'équipe du hub de métadonnées (Abes) travaille à la normalisation et à l'enrichissement de ces métadonnées d'éditeurs acquises dans le cadre d'Istex.

séquences textuelles les plus susceptibles d'être de bons candidats termes dans le domaine scientifique correspondant au document analysé. Un groupe de travail réunissant les compétences de l'équipe Traitement Automatique du Langage Naturel (TalN) du Laboratoire d'Informatique de Nantes Atlantique (Lina) et de l'Inist vise la réalisation de cet objectif afin d'assurer, dans des domaines spécialisés, la détection et le balisage de termes et de leurs variantes en plein texte, ainsi que le maintien d'un référentiel de terminologie scientifique pour l'exploitation des données.

• **Recherche sur les entités nommées**

Cela nécessite de détecter, de normaliser et de baliser de telles entités nommées dans le plein-texte. Une équipe réunissant les compétences du Laboratoire d'Informatique (Li) de Tours et de l'Inist est en charge de cet aspect. Par « entités nommées » on entend, les dates, les noms de lieux (villes, régions, pays), les noms d'individus ou de groupes d'individus (nom d'équipe, de laboratoire ou d'institution). On pourrait y ajouter les adresses web de ressources ou de données, les noms de projets liés à une ressource ou cités dans une publication. Dans un domaine spécialisé, cela pourrait être beaucoup plus fin : noms des astres en astronomie, des molécules en chimie, des plantes en botanique, etc.

• **Accès aux principaux champs des références bibliographiques**

Un balisage automatique préalable de ces informations dans les références bibliographiques des articles est en cours de réalisation à l'Inist. De tels accès permettront d'offrir de nouvelles facettes de sélection de ressources et faciliteront l'hypernavigation d'un article à un autre. Pour les sous-domaines, il sera possible de construire des cartographies scientifiques et de répondre à des questions du type : qui travaille avec qui ? Quels sont les réseaux de citations existants ? Quels sont les vecteurs de publication les plus marquants ? Quelles sont leurs évolutions au cours du temps ? Etc. Les résultats de ces trois types de traitement viennent ainsi enrichir les métadonnées initiales des articles et vont permettre d'adjoindre de nouvelles facettes de sélection dans la vaste collection Istex.

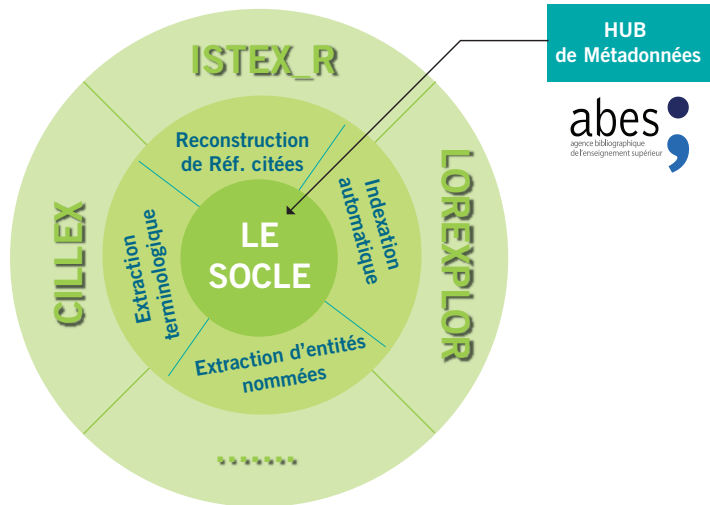
**DE VÉRITABLES SERVICES À VALEUR AJOUTÉE**

Enfin, reposant sur ces services « de base », trois types de services à valeur ajoutée sont développés dans le cadre de trois projets (Cillex, Istex-R et Lorexplor).

• **Un moteur de réponse offrant des outils de classification automatique**

Compte tenu du volume de données d'Istex, les résultats de requêtes pourront correspondre à des collections très importantes de documents qui devront être classifiées.

**CARTOGRAPHIE DES PROJETS ISTEX**



Le projet Cillex, mené par le laboratoire CLLE (Cognition, Langues, Langage, Ergonomie) de Toulouse, souhaite répondre à ce besoin. Son but est de développer des outils de métrologie, fondés sur des structures de réseaux « petits mondes » omniprésentes dans les bases documentaires, pour mieux identifier l'information pertinente et caractéristique d'un document dans une collection.

• **La caractérisation de l'évolution des recherches et des connaissances dans le temps grâce à la construction de cartes diachroniques**

Le projet Istex-R, porté à Nancy par le Loria (Laboratoire Lorrain de Recherche en Informatique et ses Applications), l'Atilf (Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française) et l'Inist, vise à créer des outils d'accès aux contenus textuels pour construire et capitaliser des connaissances sur un domaine scientifique. Il a pour objectif de compléter la plateforme de base par une analyse du contenu afin de caractériser l'évolution des recherches et des connaissances dans le temps.

• **Une bibliothèque open source de composants XML d'exploitation du corpus ISTE**

Le projet Lorexplor (Exploration des enjeux et besoins de l'université de Lorraine sur l'exploration des connaissances), se propose de constituer une bibliothèque open source de composants XML pour construire, en interaction avec des wikis sémantiques, des systèmes de recherche, des serveurs d'exploration de corpus et des chaînes de curation de données sur des sous-corpus. L'objectif est de faciliter la construction de plateformes intermédiaires (régionales, thématiques ou institutionnelles) analysant de 100 000 à 1 000 000 documents préalablement sélectionnés sur la plateforme Istex et cela, pour des besoins spécifiques d'analyse (requête particulière, bibliographie, méta-analyse, etc.)

**JEAN-MARIE PIERREL**  
 Université de Lorraine  
 jean-marie.pierrel@atilf.fr



# Les services du CTLES en évolution

L'image des bibliothèques de dépôt pour les collections imprimées est en pleine mutation. Leur rôle ne se limite plus à celui d'un méga-magasin pour des collections gelées, elles innovent, se transforment et se réinventent en fonction des divers contextes nationaux. Qu'en est-il du positionnement du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur dans cette situation de changements ?

**Le périmètre d'action du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) s'est étendu depuis la publication du décret n°2014-320 du 10 mars 2014.** L'article 2 du décret stipule qu'au-delà du rôle de magasin distant pour les fonds qui lui sont confiés en dépôt, il « *intervient dans le cadre des dispositifs de fourniture de documents à distance, notamment au titre du prêt entre bibliothèques, [...] dans le cadre des dispositifs de mutualisation des collections, notamment à travers les plans de conservation partagée. Il coopère avec les organismes concourant aux mêmes fins, tant en France qu'à l'étranger.* »

Au niveau national, son positionnement comme interlocuteur privilégié des grandes bibliothèques universitaires est désormais une réalité à travers le rôle qu'il joue dans la promotion et l'animation des plans de conservation partagée. Un rôle qui s'inscrit pleinement dans l'ensemble des services aux lecteurs porté par le dispositif des collections d'excellence (Collex) mis en place par le ministère de tutelle. L'élargissement du périmètre des missions bénéficie d'un contexte favorable qui conforte l'établissement dans ses missions historiques et favorise l'émergence d'une nouvelle offre de services inscrite pour une grande part dans un dispositif national porté par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Au niveau international, l'institution figurera dès 2016 au 2<sup>e</sup> rang des bibliothèques européennes de dépôt en termes de capacité d'accueil des collections grâce à la livraison de deux nouveaux bâtiments dédiés au stockage des collections imprimées.

## VERS UN ACCROISSEMENT MAJEUR DES COLLECTIONS

Cet accroissement de la capacité de stockage représente une extension de plus de 100 kilomètres linéaires de rayonnages qui viennent s'ajouter aux 75 kilomètres linéaires existants. Ces nouveaux magasins constituent un contexte propice au développement, au sein des bibliothèques franciliennes, de programmes de gestion dynamique des collections qui ont vocation à libérer des espaces pour les lecteurs, répondant ainsi à l'une des préconisations du rapport de Bernard Larrourou<sup>1</sup>.

Le recensement des besoins des bibliothèques fran-

ciliennes, pour le prochain marché biennal de transfert des collections (novembre 2015 - octobre 2017), fait apparaître une forte demande puisque 27 bibliothèques issues d'universités, de grands établissements, ou d'organismes de recherche ont manifesté des besoins. La volumétrie de ces versements représente près de 10 kilomètres linéaires constitués de près de 85% de dépôts et de plus de 15% de cessions.

Parmi les fonds en dépôt, figurent 14 kilomètres linéaires de collections de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne qui ont vocation à demeurer au CTLES de manière pérenne.

Les fonds en cession qui représentent près de 40% des collections ne génèrent pas de ressources propres, dans la mesure où aucun loyer n'est dû pour leur stockage, mais elles permettent néanmoins au centre de s'inscrire dans une dynamique évolutive, en mesure de s'adapter aux politiques documentaires préconisées par ses partenaires. Conservation partagée avant l'heure, l'intégration des fonds donne lieu à concertation entre le CTLES et les bibliothèques versantes, ne fût-ce que pour se prémunir, autant que faire se peut, des versements de collections redondantes.

L'adoption dans les prochains mois d'une charte documentaire, dont les principes ont été présentés aux principales bibliothèques versantes et à la BNF, va permettre une coopération plus systématique. L'objectif pour le centre est de contribuer à une meilleure visibilité de la cartographie documentaire nationale et d'encourager les cessions conformément à ce qui est préconisé dans le rapport de l'Inspection générale des bibliothèques sur le stockage des collections imprimées<sup>2</sup>.

## LE PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES EN TRANSITION

En raison de l'existence de deux fonds distincts ; celui en dépôt, qui reste la propriété des établissements versants, et celui en cession, qui est la propriété du CTLES, la notion de prêt entre bibliothèques (Peb) recouvre dans les faits deux prestations distinctes. La communication distante d'un document en dépôt à la bibliothèque qui en détient la propriété et le Peb qui concerne les documents qui appartiennent au

[1] Pour rénover l'enseignement supérieur parisien.

Faire de Paris la plus belle métropole universitaire du monde, c'est possible !

Bernard Larrourou, 2010 :

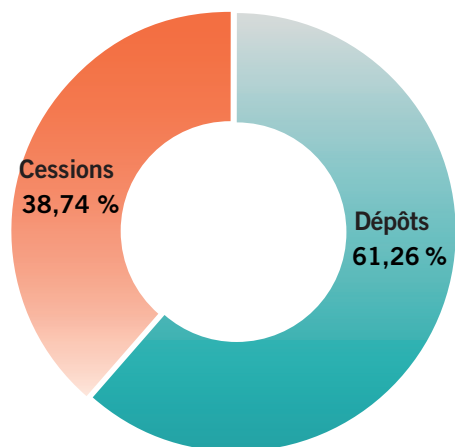
[http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/72/1/rapport-final-Larrourou\\_137721.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/72/1/rapport-final-Larrourou_137721.pdf)

[2] Le stockage des collections imprimées à l'heure du numérique. Inspection générale des bibliothèques. Benoît Lecoq et Charles Micol, 2014 :

[http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2014/71/6/Le\\_stockage\\_des\\_collections\\_imprimees\\_a\\_l\\_heure\\_du\\_numerique\\_05-02-2015\\_389716.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2014/71/6/Le_stockage_des_collections_imprimees_a_l_heure_du_numerique_05-02-2015_389716.pdf)



## RÉPARTITION ENTRE COLLECTIONS DÉPOSÉES ET COLLECTIONS CÉDÉES AU CTLES



centre et qui sont communiqués aux bibliothèques françaises et étrangères. En 2014, le CTLES a communiqué plus de 21 000 documents originaux dont seuls 6% ont porté sur des fonds en cession et peuvent être considérés comme du Peb *stricto sensu*.

L'accroissement des fonds, qu'il s'agisse de dépôts ou de cessions, va de pair avec l'accroissement du nombre de communications. Les projections de croissance de l'activité du prêt permettent de tabler pour la période 2015-2017 sur une augmentation annuelle de 18% à 25% du nombre de communications. Ces projections tiennent compte de l'accroissement des fonds conservés au CTLES et de son adhésion au service *Worldshare Interlibrary Loan* d'OCLC<sup>3</sup> pour les demandes de prêt émanant de l'étranger. Accroître la visibilité de la bibliothèque de dépôt à l'étranger en tant que centre de ressources pour le prêt de documents originaux, n'est pas l'objectif visé. Il ne s'agit pas non plus de trouver des ressources financières supplémentaires. Les produits générés par ces transactions de prêt, devraient être dérisoires (moins de 3 000 €). Il s'agit plutôt ici de tester, sur un nombre réduit de transactions, les prestations de facturation automatique et de relance des non-rendus qui sont liées à ce service commercial. À terme, si l'expérience s'avère concluante, l'établissement devrait aussi adopter ce système pour les transactions au niveau national comme le font déjà l'Inist et la BIU Santé.

Réactiver le Peb en Île-de-France, pour les doctorants et les enseignants-chercheurs, fait aussi partie des projets qui sont portés par l'établissement. Opérateur légitime sur ce créneau depuis la révision du décret fondateur, le CTLES répond, avec d'autres<sup>4</sup>, à la préconisation n°20 du rapport de Bernard Larrourou<sup>5</sup>: « *Mener une étude visant à relancer une politique de prêt entre bibliothèques en s'appuyant sur un opérateur national ou régional* ». Acteur dans le dispositif des Collex, le CTLES porte également ce projet d'un point de vue logistique et finan-

cier jusqu'à l'achèvement d'une phase d'essai convenue (septembre-décembre 2015), éventuellement au-delà si les résultats sont concluants. En inscrivant les plans de conservation partagée (PCP) dans le dispositif Collex au même titre que le Peb, le MENESR donne aux PCP existants une dimension nationale tout en encourageant l'élargissement du périmètre des participants, mais il incite surtout à l'émergence de nouveaux plans. Aujourd'hui, l'animation de chaque plan est assurée conjointement par le CTLES et une bibliothèque spécialisée dans le champ disciplinaire concerné.

## POURSUITE DE LA COOPÉRATION AVEC L'ABES

Le CTLES développe et administre deux bases de gestion. La première est dévolue au suivi des mouvements de collections et permet de produire des indicateurs d'activité. La deuxième est une base de

➤ Construction des nouveaux bâtiments du CTLES dédiés au stockage des collections imprimées.



© Société Devissubox

gestion des titres dédiée principalement à l'affichage comparatif des états de collections et à l'identification des pôles de conservation. Cet outil est un complément de Périscope, application de visualisation des fonds conservés dans les différents établissements, développée par l'Abes.

La collaboration entre le CTLES et l'Abes, dans le domaine des PCP, a débuté avec la publication en janvier 2013 d'un rapport conjoint sur la conservation partagée<sup>6</sup>. Aujourd'hui, cette collaboration se traduit par le versement des notices bibliographiques et des notices d'exemplaires du Sudoc dans la base de gestion des périodiques. À terme, la collaboration avec l'ABES, qui vise notamment la mise à jour en temps réel des états de collection, permettra d'améliorer de ce fait le niveau de performance des applications gérées par le CTLES et devrait marquer une étape significative dans la gestion des PCP. La coopération CTLES - Abes se poursuit dans le but d'améliorer les services offerts aux professionnels.

**JEAN-LOUIS BARAGGIOLI**

Directeur du CTLES  
jean-louis.baraggioli@ctles.fr

[3] Service de prêt entre bibliothèques d'OCLC

[4] Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne, Bibliothèque Sainte Geneviève, Bibliothèque universitaire des langues et civilisations, Campus Condorcet, Paris Sciences et Lettres, Service commun de la documentation de l'Université Paris 8-Vincennes-Saint-Denis, Service commun de la documentation de l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense-Paris 10.

[5] B. Larrourou, *Pour rénover l'enseignement supérieur*, p.41 [http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/72/1/rapport-final-Larrourou\\_137721.pdf](http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/72/1/rapport-final-Larrourou_137721.pdf)

[6] La conservation partagée des périodiques : état des lieux, perspectives et propositions [http://www.abes.fr/content/download/2606/11001/version/1/file/ABES\\_CTLES\\_Conservation\\_partagee\\_des\\_periodiques\\_janvier2013.pdf](http://www.abes.fr/content/download/2606/11001/version/1/file/ABES_CTLES_Conservation_partagee_des_periodiques_janvier2013.pdf)

Que recouvre la gestion des collections en bibliothèque aujourd'hui ? Quelles évolutions le métier de bibliothécaire rencontre-t-il ? Etat des lieux des collections et des compétences mises en jeu à la Bibliothèque nationale de France (BNF).

# La gestion des collections par le bibliothécaire aujourd'hui

## Focus sur la Bibliothèque nationale de France

La gestion des collections par le bibliothécaire à l'ère du numérique concerne de nombreux domaines à l'image de la place croissante que cette technologie prend dans le monde actuel et dans le monde de l'information en particulier. En peu d'années, le paysage documentaire s'est complètement transformé. Aucun domaine de l'activité des bibliothèques n'échappe au numérique: acquisition, récupération de notices, guichet d'assistance en ligne, présence sur les réseaux sociaux... Les collections elles-mêmes adoptent le numérique comme support, qu'il s'agisse de reproduction de documents, d'abonnements à des plateformes ou d'entrée de documents nés numériques.

L'introduction du numérique s'est faite très tôt en bibliothèque, et le développement d'une offre a commencé dès les années 1990. A la BNF, la constitution de la base Gallica, bibliothèque numérique encyclopédique lancée en 1997, concrétisait l'idée d'une bibliothèque virtuelle d'un genre entièrement nouveau et accessible à distance. Mais le plus grand changement apparu ces dernières années, plus particulièrement en bibliothèque publique, provient de la dématérialisation des supports. Pour la BNF, celle-ci s'étendra à compter de la fin de cette année à l'ensemble des entrées. L'appropriation des collections par le bibliothécaire, dans le cadre de ses missions traditionnelles de gestion des entrées et de signalement, ne peut donc plus être exercée de la même façon qu'auparavant.

### LA DÉMATÉRIALISATION DES ENTRÉES À LA BNF

Parallèlement aux campagnes de numérisation dans le cadre de Gallica, le numérique s'est étendu au domaine des entrées, que ce soit par la collecte des sites Internet français depuis 2002 instaurée légalement en 2006 ou par l'extension du dépôt légal aux e-books proposés à la vente sur le ter-

ritoire, qui devrait être effective au début de l'année prochaine. Ceux-ci intégreront une nouvelle chaîne de traitement complète (entrée, signalement, conservation, communication), calquée sur la chaîne papier mais entièrement automatisée.

L'enjeu de la dématérialisation est encore plus crucial pour les documents audiovisuels où l'édition sur support est en très fort déclin depuis plusieurs années, ce qui n'est pas encore le cas pour l'imprimé.

D'autres documents, de façon plus marginale, sont concernés par la dématérialisation: partitions, documents cartographiques, estampes, etc.

La dématérialisation concerne également des dons et acquisitions de documents présentant un intérêt patrimonial: photographies de spectacles, travaux préparatoires d'écrivains, etc. La BNF se doit d'assurer une collecte de ces documents, au risque de s'exposer à une rupture dans ses collections patrimoniales. La filière de réception de ces documents est en cours d'élaboration et sera opérationnelle fin 2015.

Enfin, l'acquisition de ressources numériques (bases de données, périodiques électroniques, e-books...), par abonnement sur les plate-

formes des éditeurs, ou via les licences nationales, a été aussi fortement encouragée ces dernières années. Il s'agit d'outils d'accompagnement de la recherche, mais aussi, par l'accès au texte intégral des ressources signalées, d'un complément important à l'offre documentaire de la bibliothèque.

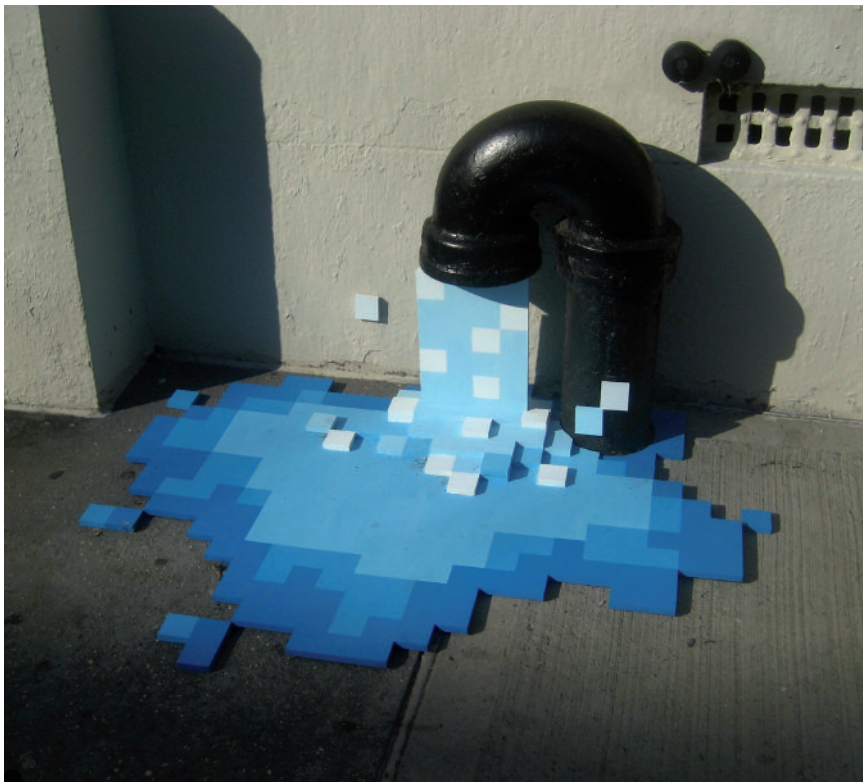
### FACE À LA MASSE D'INFORMATIONS, UNE DÉMARCHÉ SÉLECTIVE

Les ressources numériques se distinguent par rapport au papier par la masse considérable de contenus qu'elles représentent. On passe ainsi, en termes de gestion, d'une logique de traitement à l'unité à une logique de traitement par masse qui dépasse les capacités humaines. Ces ressources se distinguent aussi par le fait qu'elles intègrent les collections de la bibliothèque avec leurs propres métadonnées. Dans ce contexte, le bibliothécaire se doit de reconsidérer ses missions. Pour le dépôt légal de l'Internet à la BNF, la collecte s'effectue à deux niveaux. En premier, une collecte dite « large », peu profonde, couvre l'ensemble des sites identifiés par le robot d'archivage, soit plus de quatre millions de sites à ce jour. Elle est complétée par une collecte ciblée. Il revient ainsi au bibliothécaire d'identifier les sites à capturer de façon plus fréquente ou approfondie en fonction de l'intérêt de ceux-ci par rapport à la continuité des collections ou par rapport à des événements ou des thématiques où le web se distingue par sa nouveauté, comme la création artistique et littéraire.

Mais ces ressources ne sont pas toujours pérennes et le paysage documentaire est changeant. La stabilité des accès doit donc en permanence être vérifiée. A la BNF, le bibliothécaire concentre son activité sur des thématiques qu'il se charge de signaler et de valoriser dans le cadre de « parcours guidés » (le marché de l'art, la Grande Guerre...), sélections de sites issus du dépôt légal de l'Inter-



Phot. Rémi Mathis (Flickr - CC-BY-SA 2.0)



➔ « L'ère du numérique » illustrée par la création d'un artiste de *street art* new-yorkais *Pixel Spout*

net. Il y travaille généralement en équipe en raison de l'étendue du réservoir de données à trier. La démarche est identique pour la valorisation de Gallica.

Le bibliothécaire, par le biais de la constitution et de l'éditorialisation de corpus, acquiert une expertise dans le domaine. Mais le chercheur a d'ores et déjà d'autres besoins avec les possibilités offertes par le plein texte en numérisation, notamment. C'est l'exploitation automatisée de ces immenses gisements de données qui l'intéresse, dans le domaine des sciences humaines en particulier. Ces travaux s'effectuent actuellement à partir d'extractions de fichiers dans des laboratoires universitaires. Les ressources sont envisagées dans leur globalité. L'objet de la recherche elle-même change de nature. Elle ne porte plus obligatoirement sur les contenus mais éventuellement sur les métadonnées elles-mêmes et leur analyse. Un travail collaboratif entre le chercheur et le bibliothécaire s'instaure alors, et celui-ci, par un retour à ses fonctions traditionnelles, enrichit ou adapte le signalement des documents aux besoins de la numérisation, par exemple.

### DES COMPÉTENCES NOUVELLES

La place de plus en plus prépondérante du numérique dans le monde de l'information nécessite du bibliothécaire des compétences

nouvelles. Ces besoins ont d'ailleurs donné lieu à une mise à jour du référentiel des emplois et des compétences à la BNF<sup>1</sup>. Des connaissances sur les normes, les formats, les protocoles d'échange sont devenues indispensables. Des compétences juridiques sur le droit d'auteur sont aussi nécessaires avec la mise en ligne des ressources numérisées. Dans le cadre des acquisitions de documents

numériques, il reviendra aussi aux acquéreurs de veiller à ces questions, notamment pour

les utilisations. Les ressources électroniques ont d'ailleurs amené un grand changement dans les acquisitions. Celles-ci ne s'effectuent plus à l'unité, document par document, mais par ensemble. L'éditeur propose à l'achat par abonnement une collection entière ou partielle qui peut compter plusieurs milliers de références. C'est donc le fournisseur qui décide du contenu, et non le bibliothécaire. Le « package » peut aussi regrouper des documents de natures très différentes qui, dans les bibliothèques, nécessitent des traitements particuliers (périodiques, monographies, archives). Le bibliothécaire se trouve ainsi sur un terrain nouveau, d'autant plus qu'il doit négocier ces ressources en fonction de son établissement et des publics qui le fré-

quentent. La capacité à négocier est donc également une nouvelle compétence que le bibliothécaire doit acquérir.

Ces changements s'accompagnent d'une offre spécifique de formations : formation aux métadonnées descriptives et à la gestion des collections numériques, à la chaîne documentaire des collections numérisées, aux nouveaux outils informatiques, aux techniques de recherche du droit d'auteur et d'utilisation des images, à la rédaction sur le web... Des présentations sur les collections et les services autour de ces collections doivent aussi être organisées pour les usagers. Le bibliothécaire est de plus en plus amené à jouer un rôle de formateur auprès d'un public souvent perdu face à l'ampleur de l'offre.

### LA COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES RESSOURCES PAPIER

Mais les collections papier ont toujours leur place. A la BNF, le nombre de documents imprimés reçus au titre du dépôt légal n'a jamais été aussi élevé (plus de 80 000 monographies en 2014). Plus de 55 000 livres imprimés ont été par ailleurs acquis l'an dernier, et les acquisitions d'e-books à l'unité ou en bouquet sont encore loin d'atteindre des chiffres équivalents (environ 17 000 en 2014). Ainsi, le bibliothécaire doit encore passer d'un type de gestion à l'autre, articuler ces différentes ressources ensemble. L'accès à distance aux documents numériques crée toutefois une différence majeure dans la relation avec le public. Celui-ci est invisible et en

**La capacité à négocier est une compétence que le bibliothécaire doit acquérir.**

même temps très présent à travers les taux de consultation qu'obtiennent les produits mis en place. Un des effets de l'informatisation des traitements est d'ailleurs la production automatisée de statistiques, lesquelles font maintenant partie de l'univers du bibliothécaire. L'audimat permanent sur la consultation amène sans doute à être encore plus réactif qu'avant sur les services attendus par les publics.

**ANNE PASQUIGNON**

*Adjointe au Directeur des collections pour les questions scientifiques et techniques  
Bibliothèque nationale de France  
anne.pasquignon@bnf.fr*

[1] [http://www.bnf.fr/emploi/pdf/referentiel\\_emplois\\_compétences.pdf](http://www.bnf.fr/emploi/pdf/referentiel_emplois_compétences.pdf)



Gallica apparaît aujourd'hui comme le prolongement des services offerts à l'utilisateur autour des collections patrimoniales. Sophie Bertrand, chef du service « Coopération numérique et Gallica » à la BNF, fait le point sur les services et les projets en cours autour de cette bibliothèque numérique bien fournie, qui fêtera bientôt ses 20 ans.

# Des services numériques autour des fonds numérisés de la BNF : les « mille générations » de Gallica

La Bibliothèque nationale de France (BNF) a lancé au début des années 1990 la construction d'un bâtiment monumental, le site François-Mitterrand. Cette architecture symbolise notamment la volonté « [d'] être à la disposition de tous, [d'] utiliser les technologies les plus modernes de transmission de données, [de] pouvoir être consultée à distance (...) »<sup>1</sup>. Ambitieux projet dans lequel s'est inscrite tout naturellement Gallica. Aujourd'hui, cette bibliothèque numérique a presque vingt ans et propose plus de trois millions de documents<sup>2</sup>. Quelle image Gallica renvoie-t-elle des missions de la BNF?

Avec l'avènement de la médiation numérique, la BNF exploite de plus en plus les ressources numérisées comme une matière ductile. C'est là le gage de sa richesse et le moyen d'accompagner le processus d'appropriation de cet outil par l'utilisateur. Baptisé « gallicanaute », ce dernier reste une inépuisable source d'inspiration pour évaluer et faire évoluer Gallica<sup>3</sup>.

## GALLICA, UN RÉSERVOIR DE RESSOURCES NUMÉRISÉES DU DOMAINE PUBLIC<sup>4</sup>

Lors d'une journée interprofessionnelle en 2014, un chercheur a fait un lapsus en qualifiant la bibliothèque numérique de la BNF de « déversoir » et non de « réservoir ». La masse de documents mis en ligne sur Gallica s'appréhende de deux façons paradoxales. Les tweets qui mentionnent Gallica illustrent bien cette ambivalence. En effet, la majeure partie des usagers louent la richesse de Gallica et la sérendipité qu'elle provoque :

**Malaure Julie** @juliemalaure • 1 juil  
Chercheurs d'or, du vrai, on ne le dira jamais assez, allez flâner sur Gallica [blog.bnf.fr/gallica/index...](http://blog.bnf.fr/gallica/index...) [gallicalabs.bnf.fr/ark:/12148/btv...](http://gallicalabs.bnf.fr/ark:/12148/btv...)

ou bien encore :



**Roxane Lecomte** @LaDameAuChapal • 20 août  
punaise une fois que t'as le nez dans @GallicaBnF c'est impossible d'en sortir #trésors #aulieudetaffer

D'autres évoquent les limites que crée une volumétrie croissante de documents hétérogènes :

**Shonagon** @shona\_gon • 1 juil  
Dans cet énorme et bien-aimé Gallica, un peu difficile de s'y retrouver et encore plus de s'y perdre

Certains le ressentent comme un handicap et savent l'exprimer avec spontanéité :

**chroniques92** @chronique92 • 27 juil  
J'ai vraiment besoin d'une formation à la recherche dans #Gallica ... mais vraiment ...

La mise à disposition de contenus patrimoniaux numérisés ne serait donc pas une donnée suffisante pour satisfaire l'utilisateur. D'une part, elle est le reflet de strates historiques des collections physiques nationales et le fruit de numérisations successives (les premiers documents de Gallica numérisés en noir et blanc et en mode image coexistent à côté de ceux numérisés en couleurs, haute résolution). D'autre part, leur hétérogénéité de traitement réalisé au fil des ans pour la numérisation et au fil des siècles pour le catalogage peut parfois entraîner du bruit (Gallica « déversoir ») ou du silence (Gallica « puits sans fond ») dans certains résultats de recherche.

Les seuls fonds de la BNF sont estimés à 40 millions de documents et Gallica en expose moins de 10%. Gallica n'a pas pour but l'exhaustivité des collections conservées à la BNF. Ce serait là se fixer un objectif illusoire et nier la réalité d'une bibliothèque, qu'elle soit virtuelle ou non. Cependant, des projets de coopération complètent des collections lacunaires mises en ligne et font découvrir des *unica* imprimés. Chaque ressource numérique nouvellement créée s'accompagne de balises descriptives durables, ce qui lui permet d'être visible sur le web. Il s'agit là d'un immense chantier et la preuve que Gallica, depuis son origine, s'inscrit dans les missions de la BNF.

[1] Propos cité par le Président de la République, François Mitterrand le 14 juillet 1988

[2] Se trouvent dans Gallica : imprimés, presses et revues, manuscrits, iconographie, enregistrements sonores et prochainement images animées.

[3] Exemple des développements des applications mobiles de Gallica pour répondre aux évolutions des pratiques. Voir le rapport de l'enquête sur les usages [http://www.bnf.fr/documents/enquete\\_gallica\\_2011\\_rapport.pdf](http://www.bnf.fr/documents/enquete_gallica_2011_rapport.pdf)

[4] A noter que s'ajoutent aux fonds libres de droits, des documents dont les droits ont été négociés par la BNF pour une diffusion libre et gratuite sur Gallica et des documents numérisés sous droits visibles sur Gallica *intra-muros*

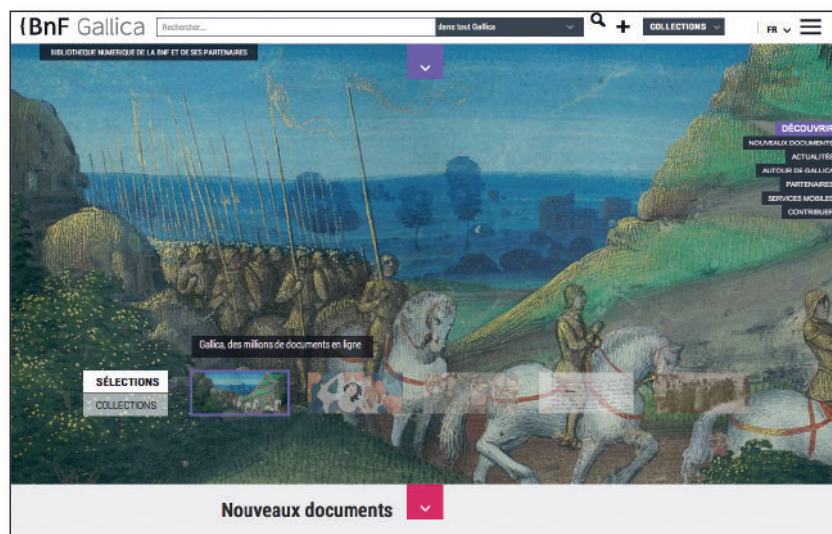
## GALLICA, UN TIROIR À « DOUBLE-FONDS »

La diversité documentaire est une donnée majeure pour le service aux usagers. Gallica reste à ce jour l'une des bibliothèques numériques les plus foisonnantes puisqu'elle présente non seulement une partie des collections de la BNF mais aussi des corpus provenant de plus de 260 bibliothèques francophones<sup>5</sup>. Leurs documents sont visibles grâce à la prise en charge par la BNF de leur numérisation, au même titre et de la même manière que les propres collections de la Bibliothèque nationale, ou bien grâce à l'interopérabilité rendue possible par moissonnage. L'interopérabilité initie un cercle vertueux d'enrichissement mutuel des bibliothèques numériques. Cette technologie assure la diffusion numérique du patrimoine national écrit en créant une caisse de résonance sur la toile. La dimension collective de Gallica n'est pas anodine et permet de présenter des assemblages inédits de corpus. Elle offre le moyen de l'enrichir en se fondant sur des axes documentaires choisis et met en place tout un écosystème assurant le maintien et le développement du patrimoine numérisé. Par exemple, la numérisation des journaux officiels provient aussi bien des ouvrages conservés au département Droit, économie, politique de la BNF que de ceux confiés à la BNF par l'Assemblée nationale et le Sénat. Ils sont visibles dans des contextes différents: sur la page « Les essentiels du droit » dans Gallica<sup>6</sup> et sur le site de la bibliothèque de l'Assemblée nationale qui propose une indexation spécifique avec des tables nominatives. Ce va-et-vient entre deux interfaces présentant les mêmes documents offre des alternatives méthodologiques de recherche : il assure une complémentarité des différents accès aux contenus mis en ligne. Par exemple, ces généalogistes amateurs du web que l'on nomme «généanauts» s'emparent de la diversité documentaire présentée sur Gallica pour mener à bien leurs recherches spécifiques. La troisième édition du Challenge AZ<sup>7</sup> n'a fait que confirmer l'exploitation dynamique des ressources de Gallica par des blogueurs et sa dimension participative, comme l'illustre l'article publié sur le blog *La Gazette des ancêtres* : « (...) Gallica est le parfait compagnon de route du généalogiste (...) Bref, Gallica, c'est notre couteau suisse. »<sup>8</sup>

### GALLICA, AUJOURD'HUI UN SERVICE, DEMAIN UN «COUTEAU SUISSE»?

La présence de Gallica sur les réseaux sociaux<sup>9</sup>, la création d'un blog<sup>10</sup> pour être en contact avec les utilisateurs sont révélateurs : « Dans ce nouveau monde, la lecture [est] sociale et interactive. »<sup>11</sup>

Observer les gallicanauts permet d'appréhender la dimension changeante du travail en ligne ainsi que ses niveaux d'interaction et de dialogues de plus en



➔ Future version de Gallica disponible en version bêta sur <http://gallicalabs.bnf.fr>

plus nombreux. C'est l'utilisateur qui pousse de plus en plus Gallica à se définir comme un point de départ vers des jeux de réappropriation et non plus seulement comme un point d'entrée vers des ressources numérisées. La mise à disposition d'outils (lecteur et vignettes exportables, zoom) favorise les mises en valeur et les mises en perspective.

Le patrimoine numérisé sert alors une pensée collective décloisonnée. La démarche ne se limite pas au domaine de la recherche universitaire. La diversité des acteurs s'accroît. Le phénomène des *Do It Yourself*<sup>12</sup> ou bien l'ampleur des personnalisations ludiques comme le hashtag #MonBledDansCassini<sup>13</sup> traduisent la diversification des publics.

La grande aventure de la numérisation patrimoniale a permis d'offrir à l'utilisateur une vitrine éblouissante des trésors des fonds nationaux. Gallica en est l'un des écrans techniques mais devient peu à peu un outil pour une interactivité croissante avec et entre les gallicanauts. Forte de ce constat, la BNF initie des projets innovants comme la correction collaborative de documents numérisés avec le projet CORRECT<sup>14</sup>. Dans un petit ouvrage intitulé *Construire une maison*, Jack London confie son exigence quant à l'habitat idéal : « Maison d'air, de soleil et de rire : ces trois éléments sont inséparables. » Il en est de même pour Gallica qui, telle une architecture sans murs, accueille des ressources diverses, ouvre des accès à la connaissance grâce à la médiation numérique et suscite auprès des usagers le détournement joyeux du patrimoine numérisé. « *J'ai mille générations en moi* » s'écrie Jack London, tout heureux de la conception de sa demeure. Telle pourrait être la devise de Gallica.

SOPHIE BERTRAND

Chef du Service Coopération numérique  
et Gallica à la BNF  
sophie.bertrand@bnf.fr

[5] Ce qui représente plus de 400 000 documents.

[6] <http://gallica.bnf.fr/html/livres/sources-legislatives-et-reglementaires>

[7] Lancé en 2013 par la généalogiste Sophie Boudarel, qui anime le blog *La Gazette des ancêtres*, le Challenge AZ encourage chaque année les «généanauts» à publier quotidiennement, pendant un mois, un billet de blog concernant leur pratique de la généalogie.  
<http://la-gazette-des-ancetres.fr/>

[8] <http://la-gazette-des-ancetres.fr/challengeaz-gomme-gallica/> (article publié le 08 juin 2015)

[9] Gallica est présent sur Facebook et Twitter

[10] <http://blog.bnf.fr/gallica/>

[11] Anthony Grafton, *La page de l'Antiquité à l'ère numérique*, Hazan, 2015

[12] <http://blog.bnf.fr/gallica/index.php/2014/07/23/8-moyens-doccuper-ses-mains-avec-gallica/>

[13] Suite à la mise en ligne sur Gallica de la carte générale de France de Cassini en Haute Résolution, les gallicanauts ont cherché leur lieu de naissance sur ce document et publié leurs trouvailles :  
<https://storify.com/gallicabnf/quand-les-gallicanauts-jouent-avec-la-carte-de-ca>

[14] [http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx\\_numerisation/a\\_projet\\_correct.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_numerisation/a_projet_correct.html)

Depuis quelques années, la réflexion professionnelle autour du patrimoine tend à revoir son périmètre exact, sous l'influence de critères historiographiques, économiques et technologiques : ce long processus non encore abouti, mais dont la publication de la *Charte de la conservation dans les bibliothèques* en 2012 marque un tournant décisif, ne peut manquer d'avoir des conséquences notables sur le signalement, la gestion concrète et la valorisation de ces fonds en bibliothèque.

# Le patrimoine et ses collections en refondation

**Au lieu de considérer systématiquement comme patrimoniales, en deçà d'une certaine date de publication, toutes les collections anciennes, les rédacteurs de la *Charte de la conservation dans les bibliothèques*<sup>1</sup> privilégient deux notions capitales : la décision et l'attribut.** Ainsi tout établissement peut décider qu'une collection relève de son patrimoine, c'est-à-dire qu'il se prescrit de la conserver sans limitation de durée, mais il peut aussi se voir retirer cet attribut. Ce mécanisme nous appelle à repenser fondamentalement nos stratégies de conservation et d'éliminations pour établir une meilleure cohérence des contenus. Il supposera par ailleurs des précautions, pour éviter que règne en la matière une confusion préjudiciable à notre devoir collectif de transmission.

## UNE DÉMARCHE NÉCESSAIREMENT COLLECTIVE

La bibliothèque n'agira pas seule dans sa détermination : des concertations préalables s'imposent, avec ses partenaires scientifiques locaux d'une part (universités, sociétés savantes, instances représentatives des publics intéressés), et d'autre part avec le réseau de coopération professionnelle dont elle est un maillon. Les premiers donnent un sens à la vocation patrimoniale, en ce qu'elle enracine ses axes prioritaires dans une logique de territoire ou de spécialité, fondatrice d'une expertise que l'établissement doit revendiquer, y compris pour les documents qu'il rend accessibles en ligne. Les critères de contenus qui lui serviront ici valent sur la durée, c'est-à-dire qu'ils placent dans une perspective qui les relativise les théories contemporaines de politique documentaire et de services fondées sur les besoins et les pratiques d'un public immédiat : c'est peut-être là que réside, en raison de notre inaptitude à nous considérer nous-mêmes comme sujets historiques, la principale complication de l'exercice.

On notera que l'attribut patrimonial accordé suivant les contenus concerne indifféremment tous types de documents, quels que soient leur date ou leur support : c'est l'amorce d'une réflexion complémentaire novatrice sur leurs conditions de cir-

culatation, puisque les collections patrimoniales récentes seront évidemment prêtées, sans négliger les garanties nécessaires à leur conservation. Par ailleurs, et puisque ce dispositif doit logiquement faire émerger la conscience d'une continuité historique des fonds (trop souvent niée dans les faits par les cloisonnements fonctionnels qui séparent le traitement des collections patrimoniales de la gestion des fonds courants), des questions nouvelles devraient apparaître en vue de leur indexation globale, sur la base d'une pertinence immédiate et rétrospective qui permettrait au moyen d'une requête unique des approches thématiques portant sur l'ensemble des fonds de l'établissement. Dans ce schéma qui suppose de fines sélections, conserver, c'est d'abord exclure. Et bien qu'elle ne soit encore abordée qu'avec une extrême pudeur, la perspective d'un désherbage raisonné des collections patrimoniales doit être formulée, dans le cadre préférentiel de plans de conservation partagée : les priorités respectives de chaque établissement ne doivent en effet pas nuire à notre mission fondamentale de transmission, ni conduire à faire abusivement disparaître des collections rares pour le seul motif que leurs contenus n'auraient intéressé personne. C'est donc au sein d'un réseau que ces décisions doivent être prises, avec le dessein d'organiser dans chaque bibliothèque participante la conservation raisonnée d'une collection de référence, construite par des apports mutuels (par exemple des échanges entre établissements), et dont les éléments pourront être acheminés sur demande à n'importe quel point de consultation, sous forme physique ou virtuelle (numérisation à la volée). On présume aussi qu'un tel réseau, défini sur le principe d'une carte documentaire par des critères géographiques de proximité, comprend différents types de coopérateurs : des bibliothèques territoriales, des établissements spécialisés, des bibliothèques universitaires, notamment.

Le signalement collectif des collections concernées jouera de ce fait un rôle capital, puisqu'il faudra localiser avec d'autant plus de précision des exemplaires diffus dans le réseau. Les publics intéressés par l'approche patrimoniale des collections (éru-

[1] La charte est consultable en ligne : [http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/files/conservation\\_restoration/Charte%20de%20la%20conservation.pdf](http://www.patrimoineecrit.culture.gouv.fr/files/conservation_restoration/Charte%20de%20la%20conservation.pdf)





Chirurgie. Roger de Parme.  
XIV<sup>e</sup> siècle [H 89 fol. 6]

dits, chercheurs, spécialistes chevronnés) sont trop souvent confrontés à l'insuffisance des anciens catalogues rétroconvertis, dont les notices ne permettent pas toujours d'identifier à distance, pour ne citer que cet exemple récurrent, les différentes éditions d'un même texte, voire ses contrefaçons, dès lors qu'elles ont été produites la même année : c'est aussi l'un des avantages de la conservation partagée, que chaque établissement puisse orienter son contrôle bibliographique interne sur de plus modestes masses documentaires, perfectionner livre en main les notices trop succinctes ou même erronées provenant de campagnes antérieures, et rendre ainsi les outils collectifs plus fiables

### **NORMALISER LE « LIVRE ANCIEN »**

Dans le cas spécifique du « livre ancien » (défini comme l'ensemble des monographies imprimées de la période 1501-1830), la diffusion depuis 2013 d'un manuel de catalogage informatisé par le groupe de travail chargé de la révision de la norme Z 44-074 rend désormais possibles, en Unimarc et Interarc, des pratiques d'indexation qui peuvent améliorer sensiblement les services rendus au public, notamment grâce à l'extension de la notion d'auteur secondaire aux imprimeurs et aux libraires. On regrettera que ces consignes viennent tardivement au regard de l'évolution des formats, lorsque déjà les successeurs de Marc sont à portée de main. Les acquis de cette réflexion sont toutefois récupérables par de nouveaux systèmes de description, et l'on peut encore augurer, voire espérer, que le crépuscule d'Unimarc sera très long dans les bibliothèques détentrices de collections patrimoniales : les réappropriations que suggère la *Charte de la conservation* pourront stimuler ainsi la remise à niveau sélective des catalogues sur un terrain normatif bien maîtrisé.

### **DES DONNÉES DE PROVENANCE UTILES À LA RECONSTITUTION DES COLLECTIONS**

Pareillement, de nouvelles dynamiques s'ouvrent pour la mutualisation du signalement des provenances, dont sont friands à bon droit les historiens du livre : on sait qu'avec de telles informations, collectées sur les exemplaires (mention d'achat, ex-libris, reliure aux armes), il est possible de reconstituer au moins partiellement des bibliothèques dispersées, quand on ne dispose pas d'un ancien catalogue ou d'un inventaire après décès. Leur mise en commun permet également, par comparaison, d'identifier des marques de classement ou de possession demeurées jusque-là mystérieuses. Sur la base des travaux de certaines bibliothèques (BNF, BM de Lyon, Bibliothèque de l'Institut...) et de réflexions poursuivies à l'IFLA, un groupe de professionnels constitué à l'initiative du ministère de la Culture précise les moyens et les formes d'une indexation commune des marques de provenance : leur espace de travail, hébergé par le site de l'association BiblioPat<sup>2</sup>, documente largement les opérations en cours.

### **BIBLIOTHÈQUES NUMÉRIQUES ET PATRIMOINE**

Il faudrait évoquer enfin, pour achever ce tour d'horizon trop succinct, la construction des bibliothèques numériques fondées sur le patrimoine, et démontrer qu'en la matière chaque établissement porteur d'une décision peut en faire aussi l'argument principal d'un projet scientifique élaboré : faire évoluer le regard des professionnels sur leur patrimoine est aussi le moyen, bien au-delà des réseaux que nous évoquions ci-dessus, de conquérir de nouveaux espaces de légitimité.

**BERNARD HUCHET**  
Bibliothèque de Caen  
b.huchet@aggllo-caen.fr

Logo de l'association  
BiblioPat, réseau des acteurs  
de la gestion de fonds patrimoniaux  
en bibliothèque



[2] [www.bibliopat.fr](http://www.bibliopat.fr)

Loin des schémas traditionnels tendant à dissocier les collections, la bibliothèque-musée de Carpentras renforce la proximité historique de ses collections muséographiques et bibliographiques : le transfert de L'Inguimbertaine dans l'ancien hôtel-Dieu de la ville participe de la valorisation d'un concept ancien revisité au service de la démocratisation culturelle. Décryptage par Jean-François Delmas, directeur de l'établissement.

# La bibliothèque-musée Inguimbertaine



[1] Chaque collection a reçu, en vertu de la loi du 4 janvier 2002, l'appellation de « Musée de France ». En outre, en raison de la qualité exceptionnelle de ses fonds, la bibliothèque a été classée le 5 juillet 1897.

[2] Jean-François Delmas, « Les collections bibliographiques et muséographiques de dom Malachie d'Inguibert : installation, organisation matérielle et décor du premier bâtiment de l'Inguimbertaine 1745-1847 », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, à paraître en 2015.

[3] Jean-François Delmas, *L'Inguimbertaine : maison des musées*, Paris : Éditions Nicolas Chaudun, 2008.

[4] Par idéologie, il faut entendre, notamment, la prépondérance des thèses de Bourdieu à l'exclusion de celles d'autres sociologues. Les approches de Merton et de Parsons semblent, par exemple, plus appropriées à l'évolution actuelle de la société.

**L'Inguimbertaine – nom donné à la bibliothèque-musée de Carpentras en l'honneur de son fondateur – est une institution atypique.** Sur le plan juridique, il s'agit d'un service municipal unique comprenant un fonds patrimonial écrit et graphique, des archives anciennes, une bibliothèque de lecture publique et quatre collections muséales (beaux-arts, ethnologie, archéologie, arts décoratifs)<sup>1</sup>. Afin de renouveler son offre culturelle, la municipalité a décidé de transférer l'Inguimbertaine dans l'ancien hôtel-Dieu, édifice classé en 1862.

## QU'EST-CE QU'UNE BIBLIOTHÈQUE-MUSÉE ?

L'Inguimbertaine n'est pas la bibliothèque d'un musée. Cet établissement n'est pas, non plus, un musée dans une bibliothèque. L'origine des collections bibliographiques et muséographiques est la même : elles ont été constituées en Italie par Dom Malachie d'Inguibert (1683-1757) puis installées à Carpentras en 1745. Sous l'Ancien Régime, deux conceptions bibliothéconomiques s'opposaient. Gabriel Naudé (1600-1653) n'admettait les objets et peintures qu'à titre d'ornements des lieux. Le jésuite Claude Clément

(1594-1612) affirmait que la bibliothèque devait être pensée comme un « temple des muses ». Selon de tels préceptes, les espaces tenaient autant du musée que de la bibliothèque<sup>2</sup>. Conçue selon ce second modèle, la « bibliothèque-musée publique » de Carpentras mit à contribution les œuvres du peintre, du graveur et du sculpteur, considérées comme les adjutants de la lecture. À la suite de d'Inguibert, des donateurs l'imitèrent : tous les goûts et toutes les options religieuses et philosophiques sont ainsi représentés. Ces philanthropes eurent également à cœur de préserver les conceptions du fondateur sur l'appropriation des collections découlant de l'apprentissage du savoir sous toutes ses formes, par la lecture, la vue, l'ouïe<sup>3</sup>. En perdurant à Carpentras, cette organisation matérielle et intellectuelle renvoie au particularisme de l'ancien Comtat Venaissin, signalant ses attaches avec Rome.

## POURQUOI VALORISER AUJOURD'HUI UN TEL CONCEPT ?

Depuis dix ans, la Ville de Carpentras (30 000 habitants) porte un projet symbolique d'envergure : la réha-



bilitation de l'ancien hôtel-Dieu, conçu également par d'Inguibert, en vue d'y transférer l'Inguibertine. Ces deux institutions sont ancrées dans l'identité locale, leur fondateur recherchant simultanément à secourir l'indigence intellectuelle et physique en créant une bibliothèque-musée et en bâtissant un hôtel-Dieu.

Jusqu'à une époque récente, le statut hybride de l'Inguibertine était jugé comme rétrograde. Partout en France, les institutions ont été dissociées au nom d'une schématisation administrative, d'une prétendue efficacité et d'une idéologie dominante<sup>4</sup>. En l'adaptant aux nouvelles conditions d'accueil du public, le particularisme local apparut très vite comme un levier extraordinaire pour le projet municipal. Les résonances très modernes du dessein de Mgr d'Inguibert se révélèrent pertinentes dans le contexte du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette approche répond à l'esprit actuel de démocratisation de la culture et de l'excellence du service public. Le projet de l'Inguibertine à l'hôtel-Dieu se décline selon les axes suivants :

- fusionner les deux éléments phares du patrimoine en créant une dynamique territoriale dans un contexte urbain en évolution grâce à la requalification du centre-ville ;
- déceler la forte dimension identitaire du patrimoine commun dans la continuité de son passé culturel ;
- valoriser les collections protéiformes de l'Inguibertine et le cadre exceptionnel de l'hôtel-Dieu<sup>5</sup> en offrant au public la possibilité de découvrir un univers insolite par sa richesse et sa diversité ;
- proposer une scénographie donnant corps au « mythe de la bibliothèque idéale » en mettant en lumière ce qui est rarement visible : des réserves de livres anciens associés à des objets ainsi que des salles de lecture *high tech*, scandées de tableaux et d'œuvres d'art porteurs de sens.

Cette proximité entre bibliothèque et musée sera placée en exergue à travers un parcours explicite entre les types de collections. Elle associera tradition et modernité, soulignant la continuité entre le musée et le développement de la lecture grâce à l'agencement des espaces et la polyvalence des agents. L'équilibre entre ces entités permettra l'intégration de cette nouvelle institution culturelle au projet de la ville.

## DES DIFFICULTÉS À FAIRE PRÉVALOIR CETTE SPÉCIFICITÉ

Pour mener à bien cette entreprise, la rédaction d'un projet scientifique et culturel (PSC) – document obligatoire dans le cadre de la loi sur les musées de France – a prévalu. Rédigé selon une prescription commune au monde des musées, un PSC est propre à chaque institution. C'est un document contractuel s'appuyant sur une analyse de la vocation et de l'environnement de l'établissement, sur l'identification des attentes de ses destinataires. Un PSC est un document stratégique pour mener à bien une politique donnée. Grâce à ce travail sur eux-mêmes, les

musées ont gagné en visibilité, rénovant « leur image et les conceptions que l'on pouvait se faire du patrimoine en établissant un lien perceptible entre l'art du passé et l'art vivant »<sup>6</sup>. Se faisant, ils ont intégré les impératifs économiques et sociétaux, contrairement aux bibliothèques qui peinent encore à renouveler les fondements de leur légitimité et leur mode de gestion. Le PSC de Carpentras a donc réfuté la vision normative de la lecture publique<sup>7</sup>, dénonçant la dissociation systématique des collections. En morcelant les fonds par typologie, en opposant le patrimoine et la lecture publique, on a, tout à la fois, scindé les publics, cloisonné et appauvri les filières professionnelles de la culture ainsi que les modes d'initiation aux connaissances et de compréhension des collections. Pour les bibliothèques, les recommandations en matière d'aménagement, émises par l'ancienne direction du livre et de la lecture, dans un désir de maillage du territoire, supposent des prérequis remontant aux Trente Glorieuses. Elles se révèlent aujourd'hui inadaptées à des usages dont l'évolution n'était guère prévisible alors. En outre, au nom de l'égalité de l'accès de tous les citoyens à la culture – principe intangible dans ses fondements –, ces préconisations ont produit des établissements uniformes, dépourvus de personnalités propres.

En affirmant l'indissolubilité des collections de l'Inguibertine, en bâtissant son projet sur son caractère hybride et pluriséculaire, en intégrant une approche marketing assumée, la Ville de Carpentras a remis en cause un schéma dominant. L'accès à la culture sur l'ensemble du territoire national est trop souvent conçu selon des critères quantitatifs et standardisés. Il repose sur une dissociation des activités (livres/musées/archives/monuments historiques), reflet des tutelles administratives. Dans le cadre d'aménagement, chacune d'elles énonce ses préconisations, fondées déontologiquement mais, parfois, exclusives<sup>8</sup>. Chaque point du programme de l'Inguibertine à l'hôtel-Dieu a donc fait l'objet de compromis. Ce partenariat a nécessité, chez tous les représentants de l'État, une volonté de participer à un projet transversal et de s'associer sur les plans budgétaire et organisationnel.

## CONCLUSION

La mise en place de ce programme bibliothèque-musée contribuera à conférer une nouvelle image à la Ville. Loin de tout stéréotype, c'est précisément cette originalité qui permettra à l'institution de se démarquer des autres établissements de la région et de s'inscrire dans une politique d'ensemble, conférant à l'Inguibertine une vocation culturelle à la fois touristique, économique et locale ainsi qu'une dimension éminemment sociale.

**JEAN-FRANÇOIS DELMAS**

Directeur de la bibliothèque-musée Inguibertine  
jean-francois.delmas@carpentras.fr

[5] L'hôtel-Dieu est le deuxième plus vaste édifice du département après le palais des Papes.

[6] Guy Saez, « Les musées et les bibliothèques : entre légitimité sociale et projet culturel », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 5, 1994.

[7] La lecture publique ne peut être qu'un volet parmi tant d'autres de la médiation, insérée dans une programmation culturelle globale.

[8] Ce projet a contribué, depuis, à renouveler les cadres administratifs d'élaboration des bibliothèques.



Créer des relations, « sortir » de l'information des collections... Les technologies du web de données et du *linked data* jouent un rôle clé dans l'évolution des collections et de leurs utilisations.

# Transformer les collections en information grâce aux technologies du web sémantique

**Nos catalogues sont conçus, prévus, pour nous permettre de décrire nos collections, de les gérer et d'y donner accès.** Cela a des conséquences sur les choix techniques et normatifs que nous faisons. Par exemple, nous mutualisons autant que possible la description bibliographique, identique ; mais nous n'avons pas de raison (sauf pour le Peb) de partager nos données d'exemplaires et encore moins nos données de gestion (liées aux étapes de la commande, par exemple). Les bases de données se sont donc juxtaposées côte à côte, parce qu'aucun usage prévu ne justifiait une autre approche. Hors de la recherche et de la gestion de documents, nos données en tant que telles ne servent (quasiment) à rien d'autre.

Nos données ont une valeur d'usage : c'est-à-dire qu'elles ont d'autant plus de valeur qu'elles « servent », qu'elles sont un apport de connaissance ou une aide à la décision. Si nous améliorons les conditions et facilitons les possibilités de réutilisation, leur valeur grandit et nous nous inscrivons plus solidement dans le *LOD Cloud diagram*<sup>[1]</sup>. Car le nouvel environnement du web, et les technologies du web de données et du *linked data*, nous invitent à porter sur elles un autre regard : les concevoir non plus comme des métadonnées (c'est-à-dire des données invitant aussitôt à détourner d'elles le regard, pour le porter sur l'objet qu'elles décrivent), mais comme des données, des objets exploitables en tant que tels, ayant un intérêt et une valeur intrinsèques.

## LES DONNÉES, AU-DELÀ DES CATALOGUES

Nos bases offrent une masse d'informations considérable. Elles livrent tout d'abord des informations sur la collection et sur sa description. Mais ces deux notions s'élargissent rapidement :

- à la bibliothèque qui a classé, indexé, constitué les collections (histoire et disciplines de l'établissement, idéologie sous-jacente des bibliothécaires qui ont choisi ou non d'acheter « précocement » des livres sur le développement durable ou les *gender studies*, etc.) ;
- aux auteurs qui ont écrit les ouvrages ;
- au corps social qui a produit les objets éditoriaux ;
- aux usages qui en sont faits (statistiques de prêts, citations dans les publications scientifiques, etc).

Bref, il est possible de concevoir la collection comme un artefact produit par un ensemble d'acteurs, et à ce titre fournissant des informations sur ces différents acteurs.

La description de la collection renvoie donc à un ensemble d'objets, individus, structures, qui existent « dans le monde réel ».

Dans le contexte des catalogues, on constate que les données liées à la collection sont, en quelque sorte, « renfermées » sur elles-mêmes. Les PPN d'autorités par exemple ne servent qu'à identifier les notices d'autorités du Sudoc (et n'ont de sens qu'au sein du contexte « Sudoc »), et non les personnes elles-mêmes. On perçoit alors l'importance d'aligner les référentiels : la nature des informations que peut être amenée à diffuser une bibliothèque n'est plus biblio-centrée lorsqu'elle se lie à des concepts qui lui sont extérieurs. Les données bibliographiques sont par exemple liées à des données encyclopédiques (DPpedia<sup>[2]</sup>), statistiques (Insee), géographiques (Institut Géographique National – IGN) permettant ainsi de les associer à des objets, des lieux, des personnes.

La production bibliographique peut donc enrichir automatiquement l'ensemble des connaissances produites sur une aire géographique (et l'on découvrira alors que les auteurs nés dans telles ou telles régions réagissent plutôt positivement ou négativement aux questions d'immigration, par exemple).

## DES TECHNOLOGIES AU SERVICE DE LA CONSTRUCTION D'UNE VÉRITABLE «CONNAISSANCE »

Les technologies du *linked data*, les données structurées en RDF<sup>[3]</sup>, sont précisément conçues pour permettre l'élaboration d'une connaissance qui se construit par associations de concepts, entre bases de données multiples et diverses.

C'est ce processus de liage qui fait qu'une base bibliographique se transforme en un ensemble d'informations. Il s'agit d'associer des données d'une collection à des concepts « extérieurs » à la collection elle-même. Et ces liens ne sont pas seulement des renvois à des bases d'autorités (celles qui servent à indexer, ou à désigner une personne de manière univoque) ; ils s'ef-

[1] Le *Linking Open Data cloud diagram* (<http://lod-cloud.net/>) est une représentation cartographique de l'ensemble des sets de données publiés sur le web, exposés selon les technologies du web de données (ressources identifiées par des URI et formalisées en RDF) et connectés les uns aux autres.

[2] *DBpedia* est un projet universitaire et communautaire d'exploration et d'extraction automatiques de données dérivées de Wikipédia.

[3] *Resource Description Framework* : modèle de graphe destiné à décrire de façon formelle les ressources web et leurs métadonnées.

fectuent également vers les personnes ou les objets eux-mêmes, à savoir, entre autres, vers DBpedia, LinkedIn, International Standard Name Identifier (ISNI). En prenant le temps « d'aligner les référentiels », on facilite le parcours, les rebonds, les *mash-up*. Nos données sont exploitables, au même titre que beaucoup d'autres données, en tant que masse d'informations sur l'organisme qui les a produites, ou qui en fait usage. Aligner par exemple les identifiants issus de l'Enquête Statistique Générale auprès des Bibliothèques Universitaires (ESGBU) avec les identifiants du Portail d'Aide au Pilotage de l'Enseignement Supérieur (PAPESR) et ceux de DBpedia, peut, pour commencer, se faire dans un fichier CSV simple. La visualisation cartographique des universités françaises en fonction du nombre de leurs étudiants ou de leurs données budgétaires, ou encore l'évaluation du coefficient de corrélation entre taux de réussite aux examens et statistiques de prêts/téléchargements pourront ensuite être obtenues en croisant les informations issues de ces différentes bases.

Une fois les données produites, leur dépôt dans un endroit choisi (serveur local ou plate-forme régionale, portail d'*open data* du ministère, [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr), etc) est déjà une forme de recontextualisation, qui incite à certaines réutilisations.

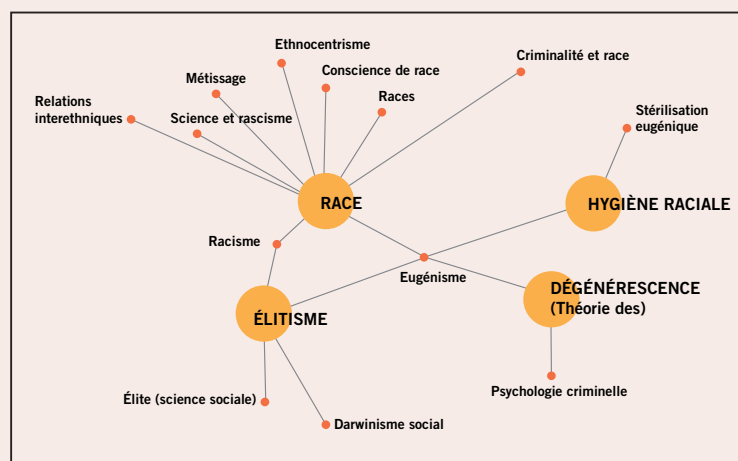
S'il est vain de vouloir anticiper ce qui pourra être fait avec ces données, on peut cependant chercher à être le premier bénéficiaire de cette exposition. Ainsi les bibliothèques de la North Carolina State University (NCSU) publient en Skos<sup>4</sup> une base de fournisseurs de contenus numériques qui alimente leur système de gestion des ressources électroniques développé localement. Plutôt que d'enfermer dans leur logiciel des fiches décrivant les fournisseurs, ils ont choisi d'alimenter directement une base ouverte où toute application (à commencer par les leurs) peut venir puiser à tout moment.

### IMAGINER DES UTILISATIONS : L'EXEMPLE DES DONNÉES DE PRÊT

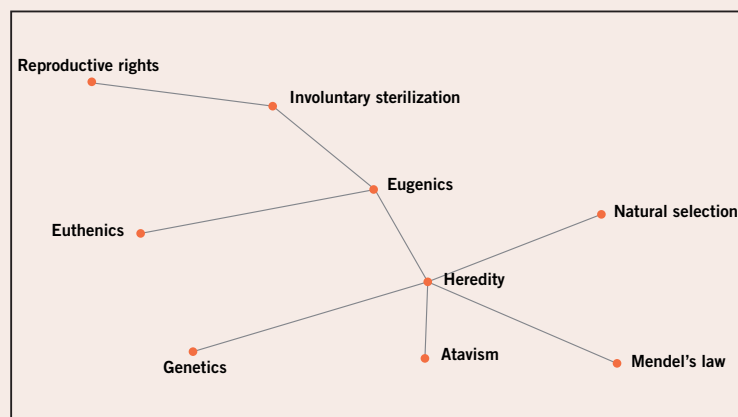
Les statistiques de prêt des bibliothèques permettent de mesurer la proximité entre deux documents ; proposer en *open data* ces données de « proximité » permettrait d'offrir un service de recommandation comparable à celui de certains sites web (« ceux qui ont acheté... ont aussi acheté... »). Une telle base pourrait ainsi alimenter une application d'« activités culturelles » qui suggérerait à l'utilisateur, en fonction de ses emprunts, une visite au musée, une séance de cinéma ou une lecture particulières. Ce pourrait aussi être des suggestions faites à l'issue d'une commande de billet de train ou d'avion : pour occuper votre voyage, téléchargez tel podcast, lisez tel livre. Certes, le livre en question ne sera peut-être pas l'exemplaire de la bibliothèque, cependant c'est bien grâce à ses données de prêt qu'il aura pu être recommandé...

## ● ● ● L'INSCRIPTION DES LANGAGES D'INDEXATION DANS UNE CULTURE DONNÉE

Le langage d'indexation Rameau et son évolution au fil des décennies sont un reflet des modalités de catégorisation de thématiques contemporaines (le féminisme, la laïcité, etc.) qui changent au cours du temps. Comparé à d'autres langages d'indexation produits par d'autres « cultures », il illustre aussi la manière dont nous, bibliothécaires français, organisons la connaissance et structurons les termes de description du savoir comparativement à ces autres cultures.



Représentation en graphes de l'« éco-système » de la vedette Eugénisme produit dans Rameau



Représentation en graphes de l'« éco-système » de la vedette Eugenics produit dans le référentiel de la Bibliothèque du Congrès (Library of Congress, LOC)

La plus grande difficulté réside peut-être là : admettre que nos données, nos précieuses données, soient mêlées à d'autres, et exploitées en dehors des usages de nos collections.

Pourquoi ne pas considérer tout simplement que nos données soient aussi des collections ?

ETIENNE CAVALIÉ  
GÉRALDINE GEOFFROY

SCD Université de Nice Sophia Antipolis  
etienne.cavalié@unice.fr  
geraldine.geoffroy@unice.fr

[4] Simple Knowledge Organization System (Système simple d'organisation des connaissances), recommandation du W3C qui permet de publier des référentiels et vocabulaires contrôlés sur le web de données.

# Évaluer les collections pour mieux servir les usagers

Dans quelle mesure l'évaluation des collections permet-elle la définition de nouvelles orientations documentaires ? Eléments de réponse avec l'exemple de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

La mise en relation optimale des collections et des usagers constitue un objectif prioritaire qui détermine les choix qu'ont à trancher les professionnels en matière de gestion, d'accès et de valorisation des collections. De nombreuses bibliothèques ont à cœur de formaliser leur politique documentaire ou de l'actualiser à intervalle régulier. D'une part, il s'agit pour elles de mettre en lumière leurs missions, de se situer dans leur environnement institutionnel et par rapport aux gisements documentaires environnants, de déterminer les publics visés et de définir leurs contraintes éventuelles. D'autre part, elles ambitionnent de donner à connaître, à l'intérieur comme à l'extérieur, les grands principes retenus pour le développement, la conservation et l'accessibilité des ressources documentaires. Mieux servir les usagers ne revient-il pas, en dernière instance, à offrir une meilleure visibilité, disponibilité et complémentarité des ressources aux utilisateurs dans une logique de réseau documentaire, ainsi qu'à articuler politique d'acquisition, de conservation et d'accessibilité à une politique de services adaptés ?

## L'ÉVALUATION DES COLLECTIONS EN SOUTIEN À L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE DOCUMENTAIRE

C'est dans cet esprit que la Bibliothèque Sainte-Geneviève (BSG) a engagé à partir de 2009 une redéfinition de sa politique documentaire à travers la rédaction d'une charte et d'un plan de développement des collections (PDC). Ayant déjà participé en 2005 à l'analyse d'une année d'entrées de monographies et périodiques imprimés dans 8 bibliothèques appelées à coordonner leurs acquisitions dans le cadre d'une politique documentaire de site<sup>1</sup>, à des fins de rationalisation des dépenses documentaires et de meilleure lisibilité de l'offre, elle a alors reconduit cette évaluation de sa politique d'acquisition sur 3 ans. Cette phase préalable à la rédaction d'un PDC vise habituellement à objectiver des pratiques, des coûts et des axes de développement documentaire souvent installés de longue date, mais pas toujours formulés ni confrontés à l'évolution des besoins. Elle devait dans le cas présent se révéler d'autant plus riche d'enseignements que l'analyse des « flux entrants » d'imprimés s'élargit aux ressources électroniques et se doubla d'une

analyse assez fouillée des « stocks », significatifs dans une bibliothèque interuniversitaire à vocation patrimoniale forte et dont les collections accumulées au fil des siècles<sup>2</sup>, – générales ou spécialisées –, affichent un caractère encyclopédique.

## POUR UNE APPROCHE ORIENTÉE COLLECTIONS ASSOCIÉE À UNE APPROCHE ORIENTÉE USAGERS.

Cette démarche d'évaluation préalable procéda d'une approche orientée collections, basée notamment sur des méthodes statistiques descriptives classiques appliquées aux données bibliographiques et d'exemplaires, voire aux données d'éditeurs pour les ressources électroniques. A travers des éléments de volumétrie par titres et exemplaires, de ventilation par langues et par dates ou encore de codes de niveau obtenus par l'intermédiaire du module statistique du SIGB ou de données d'inventaire et traités avec un tableur, une première carte des collections rétrospectives et des entrées annuelles fut esquissée. À cette occasion, l'analyse des contenus buta partiellement sur l'incomplétude ou le caractère difficilement exploitable des notices bibliographiques en matière d'indexation systématique. Du moins pour le stock, puisque les entrées annuelles font désormais l'objet d'une indexation obligatoire et spécifique (un code de domaine unique par titre, quel que soit le support) par les catalogueurs (champ L686, utilisé à des fins d'évaluation comparative dans le temps ou, potentiellement, entre établissements), selon une liste d'autorité d'indices Dewey permettant de restituer les 176 sous-disciplines de la nomenclature élaborée pendant le projet Quartier latin<sup>3</sup>; ces segments proposent aux étudiants et enseignants-chercheurs des intitulés plus proches du contenu de l'offre de formation et de recherche que ceux d'une classification strictement bibliothéconomique. Des méthodes tout aussi classiques de *checking lists* (listes de références bibliographiques) ou d'analyse comparative avec des bibliothèques de référence environnantes furent également mobilisées, en particulier en exploitant les résultats de l'enquête statistique et les travaux des groupes disciplinaires réunis de 2007 à 2009 pour la mise en œuvre du projet de carte documentaire du Quartier latin. Concernant les titres de périodiques imprimés par

[1] Gondrand-Sordet, Emmanuelle. « La mise en œuvre d'une politique documentaire de site ». *BBF*, 2006, n°1, pp. 74-80. <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0074-013>

[2] Peyré, Yves. *La Bibliothèque Sainte-Geneviève. À travers les siècles*. Paris : Gallimard, 2011, 128 p.

[3] Le projet est évoqué dans l'article d'Emmanuelle Gondrand-Sordet <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-01-0074-013>



exemple, une comparaison entre le portefeuille de titres reçus et les listes de référence de l'Aeres ou le classement européen des revues dans le domaine des Sciences humaines et sociales<sup>4</sup> fut conduite dans les disciplines classées par la bibliothèque au rang de ses pôles forts, avec toutes les réserves d'usage concernant ces listes recourant en partie aux méthodes de *ranking* (classement de visibilité des revues); cette même comparaison, non exhaustive, fut étendue aux titres de périodiques électroniques accessibles par abonnement ou achat dans ces mêmes disciplines, en rapprochant la couverture offerte par les deux supports lorsqu'ils existaient. Des exports à la demande, en particulier le catalogue des ressources continues de l'établissement et des listes d'*unica*, furent sollicités auprès de l'Abes : ils permirent de préciser l'identification des ressources et d'en dégager des points forts au regard de leur faible diffusion. L'objectif n'était cependant pas uniquement de projeter les pratiques d'acquisition à partir des points forts identifiés de la collection ou des orientations documentaires du moment mais bien de vérifier leur adéquation avec la réalité des besoins et des pratiques identifiées des publics, en termes de fréquentation et de consultation. Dès lors, la démarche d'évaluation s'est également ouverte à une approche davantage orientée usagers<sup>5</sup> à travers des analyses d'usage principalement : rotation des fonds sur support physique, conservés sur place ou à distance, rapportée au profil des emprunteurs ; statistiques d'usage des ressources électroniques en privilégiant celles conformes au code de bonnes pratiques Counter ; enquêtes qualitatives de public sur la fréquentation, les pratiques et les attentes relatives aux collections.

## DÉFINIR DE NOUVELLES ORIENTATIONS ET DE NOUVEAUX SERVICES DOCUMENTAIRES

La charte des collections et le PDC reflètent les orientations documentaires aujourd'hui privilégiées par l'établissement. Plusieurs sont directement inspirées par les résultats de l'évaluation préalable des collections et de leurs usages. La politique d'acquisition en particulier a été affinée pour soutenir la diversification des supports, pour mieux affermir le socle Lettres, Arts, Sciences humaines et sociales des collections, pour favoriser un rééquilibrage en faveur du lectorat de niveau recherche/apprentissage de la recherche. Sans renoncer à la tradition d'un accueil large des publics ni au caractère généraliste des collections héritées du passé, cette politique d'acquisition renouvelée permet de mieux inscrire la bibliothèque dans son environnement documentaire et de renforcer la cohérence scientifique et la lisibilité de l'offre. L'instauration d'une politique de désherbage sélective et l'intensifica-



Phot. Themostinept (Flickr - CC BY SA 2.0)

➔ "Dot", Phot. Themostinept

tion du stockage distant au CTLES ménagent une plus grande qualité de service entre la demande des usagers et les collections conservées sur place. Cela vaut pour les monographies et, plus encore, pour les périodiques imprimés, dont l'accès pérenne en ligne garanti via *Persee.fr*, *istex.fr* ou *revues.org* a été préalablement vérifié durant la phase d'évaluation, de même que l'utilisation régulière de l'outil Périscope facilite les arbitrages en matière de conservation. La politique de numérisation initiée à partir de 2009 s'est elle aussi en partie appuyée sur cette évaluation. Riche à ce jour de plus de 2 000 références, la bibliothèque numérique de la BSG rassemble des documents issus de ses 3 fonds (Réserve, Bibliothèque nordique et Fonds général) et valorise au profit du plus grand nombre des *unica* du XIX<sup>e</sup> siècle ou des corpus remarquables (manuscrits et incunables, récits de voyage, factums, etc.). Les flatteuses statistiques de consultation valident les choix des chargés de collection dans le cadre d'une numérisation sélective ainsi que les choix de diffusion sur la plateforme *archive.org*, privilégiée pour son bon référencement par les moteurs de recherche<sup>6</sup>.

FRANCK SMITH

Chef du Département de la politique documentaire,  
Bibliothèque Sainte-Geneviève  
frank.smith@univ-paris3.fr

[4] <http://www.aeres-evaluation.fr/Publications/Methodologie-de-l-evaluation/Listes-de-revues-SHS-de-l-AERES>

[5] Sur ces différentes approches en matière d'évaluation des collections: Nisonger, Thomas E. *Evaluation of Library Collections, Access and Electronic Resources: A Literature Guide and Annotated Bibliography*. Westport : Libraries Unlimited, 2003, 336 p.

[6] <https://archive.org/details/bibliothequesaintegenevieve&tab=about>

De plus en plus de bibliothèques s'engagent activement dans des démarches de collaboration avec leur public. La co-construction des collections avec les usagers en est un bon exemple. Contexte et enjeux.

# Penser les collections avec les usagers, les bibliothèques à l'heure de la co-construction

Partout dans la société fleurissent aujourd'hui des projets de participation. De plus en plus souvent, les usagers d'un service ressentent le besoin d'être pris en considération, demandent à être consultés et souhaitent même, parfois, mettre la main à la pâte pour concrétiser des projets. Pour l'action publique, faire participer les usagers est à la fois un enjeu de légitimité, en permettant au citoyen d'agir sur l'organisation dans une optique démocratique, et d'efficacité, en offrant des services au plus près des besoins du public dans un contexte financier souvent tendu. Ces transformations des modes de fonctionnement et des modalités de la prise de décision constituent pour l'administration un défi et une nouveauté à appréhender.

Les bibliothèques de lecture publique n'échappent pas à ces évolutions. Déjà, par le passé, elles ont su fortement évoluer pour répondre aux attentes des usagers : de leur mission initiale de conservation des collections, elles ont progressivement placé le lecteur au centre de leur projet. Elles se sont ouvertes, sont devenues plus accueillantes et plus accessibles. Elles ont développé des outils d'expertise pour que leurs collections correspondent aux attentes du public et ont mis l'accent sur les missions d'accueil et d'accompagnement des lecteurs.

Aujourd'hui, cette politique de l'offre est toujours nécessaire mais ne suffit plus. Lieux documentaires

puis lieux de vie, une nouvelle étape pourrait être franchie en transformant les bibliothèques en lieux participatifs. Cette évolution implique de changer de logique : passer d'une relation verticale « offre – consommateur » à une relation horizontale d'« associés », entre bibliothécaires et lecteurs ; passer de l'usager qui « réclame » au citoyen co-responsable d'un projet. Dans une démarche de co-construction, la collection n'est donc plus seulement pensée pour l'usager mais bien avec lui, dans un rôle actif aux côtés du bibliothécaire.

## LA CO-CONSTRUCTION DES COLLECTIONS : UN INTÉRÊT POUR LE LECTEUR, COMME POUR LE BIBLIOTHÉCAIRE

Faire participer les lecteurs à la constitution des collections permet tout d'abord d'acquérir des documents adaptés à leurs envies et à leurs besoins : pour savoir ce que veulent les usagers, quoi de mieux que de leur poser directement la question ? Cependant, calquer les choix d'acquisition sur les souhaits du public ne revient pas à faire une politique de la demande : les moments participatifs servent autant à exprimer une demande qu'à favoriser la découverte et l'échange autour de nouvelles œuvres. A la bibliothèque de la Croix Rousse à Lyon (4<sup>ème</sup>) par exemple, un cercle participatif d'auditeurs s'est constitué afin de sélectionner les CD à acheter pour la création d'un nouveau

[1] <http://www.bm-lyon.fr/15-bibliotheques-et-un-bibliobus/bibliotheque-du-4e-croix-rousse/zoom-sur/article/montez-le-son-ca-continue>

Team-building-prototype.  
Illustration de Frits Ahlefeldt 



Phot. Frits Ahlefeldt-Laurvig (Flickr - CC BY-NC-ND 2.0)

fonds musical : lors des séances du cercle baptisé « Montez le son ! »<sup>1</sup>, les usagers ont pu exprimer leurs souhaits pour cette collection. Mais ces moments ont surtout permis à tous, bibliothécaires comme auditeurs, d'échanger autour de la musique et de découvrir de nouveaux artistes, présentés et « défendus » par chacun des participants.

Dans cette démarche, les lecteurs ne sont plus considérés comme de simples « consommateurs de bibliothèque » mais comme de véritables ressources. Dans le public de chaque bibliothèque, il est possible d'identifier des usagers ayant des compétences particulières, liées à leur expérience ou à leur intérêt personnel pour un domaine. Ces personnes ont une expertise que les bibliothèques gagneraient à utiliser et à valoriser dans le travail de constitution et de développement des collections.

Mais la valeur d'une démarche de co-construction va au-delà du potentiel enrichissement documentaire : une telle initiative permet en effet de rappeler qu'au-delà de son offre de ressources, la bibliothèque est aussi un espace d'échange et de citoyenneté. Dans une entreprise de co-construction, l'intérêt se trouve souvent moins dans le résultat obtenu que dans la démarche de participation elle-même : faire prendre conscience aux lecteurs de leur droit à contribuer, à développer leur connaissance et leur appropriation des collections, tout en créant un espace propice à l'échange et en favorisant une plus grande proximité entre bibliothécaires et usagers.

### **D'UN GESTIONNAIRE DE COLLECTION À UN ANIMATEUR DE LA COMMUNAUTÉ**

Cette démarche est tout sauf facile à mettre en œuvre : elle implique un changement de l'image et du rôle de la bibliothèque et une conception tout à fait renouvelée de la relation entre le bibliothécaire et le public. De plus, elle touche aux tâches de constitution et d'organisation des collections qui, dans l'inconscient professionnel, constituent souvent le « domaine réservé » du bibliothécaire. Faire participer le lecteur signifie avoir à partager cette compétence à forte valeur symbolique, devoir débattre, négocier et expliquer ses choix.

Cependant, le bibliothécaire ne doit pas craindre d'être remplacé dans ses fonctions par les participants bénévoles. Son rôle reste fondamental car lui seul a une vision globale de la collection et des publics auxquels elle s'adresse. Il est également garant du respect de la charte documentaire de la bibliothèque et de l'application des principes de neutralité et de pluralisme aux collections. Loin de devenir inutile, sa fonction est en réalité profondément renouvelée : d'un gestionnaire de collection, il devient médiateur et animateur des projets de participation.

Au-delà de ces projets collaboratifs centrés sur les acquisitions, il existe d'autres types de co-construction des collections plus innovants : participation à

l'indexation des collections (notamment en utilisant les possibilités offertes par le numérique : *crowdsourcing*, etc.), participation à la mise en espace, au classement, et même co-création de contenus à intégrer à la collection<sup>2</sup>.

Enfin, il faut préciser que la co-construction n'est qu'un outil et qu'elle ne doit pas être une fin en soi : avant de mettre en place un projet, il faut toujours s'interroger sur les objectifs (accroître la proximité avec les usagers, toucher un public « non-fréquentant », créer un fonds documentaire au plus proche des attentes des lecteurs, etc.) et sur les résultats attendus de l'entreprise de participation.

### **LA CO-CONSTRUCTION EN BU : UN TERRITOIRE ENCORE PEU EXPLORÉ**

Qu'en est-il de la co-construction des collections dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche ?

Si l'on peut parler de co-construction dans certaines bibliothèques de recherche, la gestion de ces collections nécessitant parfois une connaissance solide de la discipline et donc une collaboration suivie avec les chercheurs spécialistes, il paraît toutefois plus difficile de mettre en place ce type de travail conjoint dans de grandes bibliothèques universitaires plus généralistes. Les bibliothécaires s'attachent de plus en plus à développer les liens avec la communauté universitaire mais, dans les représentations et dans les faits, la B.U. reste souvent « un monde à part », isolé au sein de l'institution. Les bibliothèques universitaires françaises se différencient ainsi relativement des bibliothèques universitaires anglo-saxonnes, où les responsables de collections, appelés *liaison librarians* ou *subject librarians*, ont vocation à se mettre en relation avec la communauté et à être de véritables référents pour les étudiants et les enseignants-chercheurs de leur discipline. Il semble pourtant que ce soit une direction vers laquelle aller si l'on veut maintenir et renforcer la place et la légitimité des B.U. françaises au sein des universités. Dans un contexte de bouleversement majeur des modes d'accès à l'information, la valeur d'une bibliothèque ne peut plus se mesurer uniquement à la richesse de ses collections. Les bibliothécaires doivent devenir de véritables médiateurs des ressources documentaires et favoriser par tous les moyens le travail conjoint avec le reste de la communauté universitaire : formations à la recherche documentaire réelles intégrées dans les cursus des étudiants, développement de « bibliothécaires de liaison », aide personnalisée aux doctorants et aux chercheurs, valorisation des données de la recherche, etc.

**ELISE BRETON**

Responsable du pôle Sciences Humaines et Sociales  
Responsable de l'organisation des collections  
Bibliothèque des Grands Moulins -  
Université Paris Diderot  
elise.breton@univ-paris-diderot.fr



**POUR EN SAVOIR PLUS**

**Breton Elise, Co-construire les collections avec les usagers / sous la direction de Bertrand Calenge.**

**Mémoire de Diplôme de conservateur de bibliothèques, ENSSIB, janvier 2014.**

<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/64143-co-construire-les-collections-avec-les-usagers.pdf>

[2] Par exemple, la bibliothèque d'Harvard organise une grande collecte suite aux attaques terroristes de janvier 2015 en France. Elle invite tout un chacun à lui envoyer des matériaux relatifs aux attentats et aux manifestations qui ont suivi (notamment des photographies, textes, poèmes, enregistrements audio, films, etc.) afin de constituer une grande archive sur le sujet. *The Charlie Archive at Harvard Library* : <http://cahl.webfactional.com/>



La Bibliothèque universitaire de médecine de Montpellier détient des collections d'une grande richesse. L'origine et la rareté de ces collections confèrent à cet établissement une dimension patrimoniale forte. Retour sur l'histoire de leur constitution et sur leur gestion aujourd'hui.

# La Bibliothèque universitaire de médecine de Montpellier

## Enjeux d'une bibliothèque universitaire patrimoniale au XXI<sup>e</sup> siècle

Logée depuis deux siècles au premier étage du bâtiment historique de la Faculté de médecine, la Bibliothèque universitaire de Médecine propose au public une collection remarquable, dont la présence en ces lieux résulte d'une histoire singulière.

Singulière parce que les collections antérieures au XIX<sup>e</sup> siècle sont assez rares dans les bibliothèques universitaires françaises, surtout en province. Singulière aussi par la nature des fonds, totalement encyclopédiques, dans une faculté hautement spécialisée. Singulière enfin par la manière dont fut formée la collection, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, presque entièrement grâce à l'œuvre d'un seul homme, Gabriel Prunelle, qui sut tirer le meilleur parti, au bénéfice de son Ecole, des circonstances de l'Histoire.

C'est en effet à partir des confiscations révolutionnaires qu'a été constituée la collection, quand Prunelle, médecin érudit et bibliophile, mandaté par Jean-Antoine Chaptal, ministre de l'Intérieur de Bonaparte sous le Consulat (1800-1804), a fait le tour des « dépôts littéraires » pour collecter des ouvrages pour l'Ecole de médecine montpelliéraine. Prunelle a donc constitué de toutes pièces une collection que sa cohérence et sa diversité rendent réellement exceptionnelle.

### UNE COLLECTION ENCYCLOPÉDIQUE ISSUE D'UNE CULTURE HUMANISTE

Notre homme partageait avec beaucoup de ses contemporains une vision humaniste de la médecine, où l'étudiant doit non seulement connaître les différents aspects de l'art médical, mais aborder l'être humain sous toutes ses facettes, et pour cela étudier dans « les meilleurs ouvrages écrits sur chaque matière », de la théorie et de la pratique médicales aux langues, en passant par la philosophie, les mathématiques, les sciences naturelles. Rien d'étonnant donc à ce que

la collection de l'Ecole de médecine soit encyclopédique, et parcoure sciences, arts et lettres dans une vision généreuse du savoir. La collection d'ouvrages imprimés – environ cent mille volumes avant le XIX<sup>e</sup> siècle – com-

mente avec tous les grands auteurs antiques et classiques, la philosophie avec Descartes et Pascal, Voltaire et Montesquieu. Nombreux sont les ouvrages de géographie et les récits de voyage : œuvres des pères jésuites du

XVII<sup>e</sup> siècle, grands récits d'exploration du XVIII<sup>e</sup>. Les sommes historiques enfin côtoient les ouvrages d'archéologie magnifiquement illustrés et les ouvrages d'art proprement dits.

Mais le caractère le plus remarquable de la collection est certainement la présence de quelques neuf cents manuscrits, dont les deux-tiers remontent à l'époque médiévale. Là encore, Prunelle s'attache à recueillir des œuvres dans tous les domaines : religion d'abord, puis littérature antique et médiévale, médecine, et encore droit, musique, philosophie... *Le Perceval* de Chrétien de Troyes, une Bible historiée de Pierre le Mangeur, les chirurgies de Roger de Parme, de Gui de Chauliac ou d'Albucasis voisinent avec Pétrarque et Dante, sans

oublier un magnifique chansonnier du XIII<sup>e</sup> siècle richement enluminé. Cinquante-neuf manuscrits sont de l'époque carolingienne, dont le plus ancien de la collection, un psautier de 780 qui a appartenu à un membre de la famille de Charlemagne.

### DES TRÉSORS DANS LES ARCHIVES...

La bibliothèque de l'Ecole de médecine conserve également les archives anciennes de la Faculté, dont les registres d'inscription, préservés depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, égrènent les noms des étudiants. Parmi ceux-là, le plus célè-



© BIU de Montpellier. Service photographique

➔ *Vieillard et adolescent, Giambattista Tiepolo (1696-1770)*  
Musée Atger, Université de Montpellier

prend pourtant une majorité (45%) d'ouvrages médicaux, où aux grands traités et éditions des maîtres anciens s'ajoutent manuels et écrits des médecins les plus modernes. C'est assez naturellement que viennent ensuite, en complément, les sciences : histoire naturelle avec la zoologie et la botanique, mais aussi mathématiques, chimie et physique. Les dictionnaires et encyclopédies sont nombreux, dont bien sûr l'Encyclopédie de d'Alembert et Diderot, mais aussi des dictionnaires dans une trentaine de langues différentes. La littérature est pré-

bre est bien sûr celui de François Rabelais, qui a laissé son inscription autographe sur différents documents attestant de sa scolarité montpelliéraine, et dont Prunelle a aussi collecté des éditions anciennes du *Gargantua* et du *Pantagruel* et son édition d'Hippocrate de 1532.

## UN MUSÉE EN COMPLÉMENT DE LA COLLECTION D'OUVRAGES

On ne peut présenter cette bibliothèque sans évoquer une autre collection qui lui est étroitement liée : le Musée Atger. Si Jean François Xavier Atger (1758-1833) a en effet choisi de donner « à la bibliothèque de l'École de médecine », entre 1813 et 1832, les mille dessins et cinq mille estampes qui constituent le musée, c'est assurément dans la même vision encyclopédique que celle de Prunelle, et en complément direct de la collection d'ouvrages nouvellement constituée. Pour Atger, le dessin est nécessaire à l'étudiant en médecine, pour en connaître la technique certes, mais surtout pour y exercer son esprit d'observation tout en ouvrant son esprit à l'art. Atger donne ainsi académies, portraits et études, mais aussi paysages, animaux, scènes mythologiques ou religieuses des Ecoles françaises, italiennes et flamandes du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle : de Fragonard à Tiepolo en passant par Rubens, Carrache, Bourdon, Puget ou Andrea del Sarto. Et s'il est destiné en priorité aux futurs



➔ **Le Jeu de boules. Chansonnier de Montpellier. XIII<sup>e</sup> siècle**  
[H 196 fol. 231]

ce patrimoine est donc aujourd'hui reconnue, et il en va de même pour l'ensemble du patrimoine écrit et graphique, géré par la Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier (BIU) : outre la bibliothèque de médecine,

un patrimoine documentaire riche et divers est conservé dans les BU Sciences, Droit, Pharmacie et Lettres, et la BIU assume aussi depuis un siècle la gestion de la bibliothèque de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

Les actions menées par la BIU pour mettre en valeur ce patrimoine sont nombreuses et variées : expositions, organisation de visites, formations, aide à la recherche sur place et à distance et collaborations avec des équipes et projets de recherche. La valorisation passe aussi par des publications, y compris numériques et multimédias : citons par exemple le DVD-ROM *Scriptor et Medicus* sur les manuscrits de médecine conservés à la bibliothèque, paru en 2011. Depuis 2010, la BIU s'est dotée d'une station de numérisation qui a notamment permis la numérisation des soixante-douze manuscrits de la bibliothèque

de Clairvaux aujourd'hui conservés à Montpellier. Elle participe à d'autres bibliothèques virtuelles comme *romandelarose.org* (la BU de Médecine conserve trois manuscrits de ce texte) ou la Bibliothèque virtuelle des manuscrits médiévaux de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT) - plus de sept mille enluminures de nos manuscrits numérisées. La BIU a ouvert sa propre bibliothèque virtuelle patrimoniale Folia<sup>1</sup> à l'automne 2014 et l'enrichit régulièrement. Enfin, elle a mis en place en mars 2015 un Service du patrimoine écrit et graphique qui réunit les acteurs des différentes bibliothèques impliqués dans le patrimoine ainsi que les ateliers interuniversitaires de conservation-restauration, photographie et numérisation.

La question de la conservation et de la communication des collections patrimoniales se pose aujourd'hui avec d'autant plus d'acuité que le bâtiment historique de la Faculté de médecine devrait voir sa vocation patrimoniale renforcée, à l'occasion du départ de l'administration de l'UFR et des étudiants de Première Année Commune des Etudes de Santé (PACES) vers de nouveaux locaux au nord de la ville. C'est là une occasion sans doute unique de donner enfin aux collections, notamment de livres et de dessins, les conditions de conservation optimales qu'elles méritent, tout en améliorant sensiblement l'accueil des chercheurs comme du grand public. L'Université de Montpellier envisage même le regroupement du patrimoine écrit des différentes BU concernées dans ce lieu prestigieux et situé en plein centre-ville : ce projet, s'il aboutit, permettrait à moyen terme la création d'une bibliothèque patrimoniale universitaire qui constituerait à bien des égards une exception dans le paysage universitaire français.

**HÉLÈNE LORBLANCHET**

*Chef du Service du patrimoine écrit et graphique  
Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier  
helene.lorblanchet@univ-montp1.fr*

[1] <http://www.biu-montpellier.fr/redir/fofia>

## Le patrimoine historique est très présent dans l'environnement universitaire montpelliérain.

médecins, le musée doit s'ouvrir également, selon la volonté du donateur, aux « amateurs montpelliérains » : il est pour cela installé dès avant 1830 dans les salles qu'il occupe toujours aujourd'hui, dans le prolongement de la bibliothèque.

## LA GESTION DE CES COLLECTIONS DANS L'UNIVERSITÉ D'AUJOURD'HUI

Le patrimoine historique est très présent dans l'environnement universitaire montpelliérain, et particulièrement dans la nouvelle Université de Montpellier -dont l'UFR de médecine est une des constituantes- où une Direction de la culture scientifique et du patrimoine historique a notamment vocation à gérer les collections scientifiques (conservatoire d'anatomie, herbier et jardin des plantes, minéralogie, zoologie...). L'importance de

## Transition bibliographique Afnor/BNF

Le 26 juin dernier s'est tenue à la BNF la traditionnelle journée d'étude annuelle Afnor/BNF<sup>1</sup>, cette année autour du thème la **transition bibliographique**. Au lendemain de la mise en ligne du site transition-bibliographique.fr et de la publication des premiers éléments de la norme « RDA-FR : transposition française de RDA », il était nécessaire de faire le point sur les dernières avancées de cette transition.

### Situation internationale

Sylviane Tarsot-Gillery, directrice générale de la BNF, a ouvert la journée en rappelant l'importance des missions de normalisation et d'accompagnement au changement des pratiques en cours dans le monde professionnel. L'enjeu aujourd'hui est de ne pas perdre l'avance française dans le processus de transition bibliographique, sans pour autant sacrifier les pratiques de catalogage existantes. Puis Pierre Fuzeau (président de l'Afnor CN 46<sup>2</sup>) et Gaëlle Béquet (présidente de l'ISO TC 46<sup>3</sup>) ont rappelé les enjeux et le circuit de la normalisation internationale. Conscients de la lourdeur des étapes de la construction d'une norme, ISO travaille actuellement à la fluidification du circuit pour une réduction du temps de la normalisation.

### La transition bibliographique en France

La transition bibliographique en France est désormais un programme institutionnel, co-piloté par l'Abes, la BNF, leurs tutelles, et trois groupes de travail. Tandis que le groupe « normalisation » travaille à la publication de la norme RDA-FR, le groupe « formation » développe une offre en formation continue. Enfin, le groupe « système et données » se concentre sur l'évolution des SIGB, en collaboration avec administrateurs et éditeurs. Concernant la transition vers RDA, la France est en train d'adapter le code à nos pratiques et usages pour aboutir à un code « RDA-FR ». Mais le premier objectif est la FRBRisation des catalogues. Le but est de mieux articuler la gestion

des ressources physiques et électroniques, et de permettre une recherche d'information plus proche de celle du public.

### Développer l'ouverture sur le web

Les normes de signalement actuelles se calquent sur les habitudes prises au temps du catalogage papier. C'est pourquoi modèles et outils doivent évoluer. Le modèle FRBR s'est développé dans les années 1990. Conçu pour faciliter la recherche dans un catalogue, il correspond aussi à la logique de navigation du web. Mais il ne suffit pas d'adapter RDA: il s'agit aussi d'évoluer vers d'autres modèles (RDF) et des systèmes d'informations capables de les prendre en charge. Aujourd'hui, les solutions des fournisseurs de SIGB ne correspondent pas aux attentes des utilisateurs en matière de FRBR. Par ailleurs, face à la prolifération de jeux de métadonnées, l'idée est de se tourner vers un modèle qui facilite l'utilisation de ces différents standards et des catalogues dans le web en offrant un nouveau cadre d'interopérabilité.

### Vers plus d'interactions et d'interopérabilité...

L'ouverture aux différentes communautés professionnelles – enseignement

supérieur et culture – est également importante pour éviter l'écueil de l'« entre-soi » et pour que les rapprochements intellectuels s'accompagnent d'une plus grande interopérabilité technique. Si RDA est une passerelle entre les différents acteurs, il faudra, pour une réelle interopérabilité, des pratiques communes cohérentes et de forts outils d'alignements (ISNI<sup>4</sup> pour les autorités par exemple). Il s'agit aussi de s'ouvrir à l'international. Un représentant de RERO, Thierry Clavel, était d'ailleurs présent. Sa présentation des bibliothèques et du réseau suisses a permis de montrer que, malgré une hétérogénéité de missions, de tutelles, et même de langues, il est possible de réfléchir globalement à une transition bibliographique, à l'instar du projet commun Allemagne-Autriche-Confédération Helvétique pour l'implémentation de RDA en 2015/2016.

KATTIALYN GOSSIAUX

Pôle Métadonnées, Abes  
gossiaux@abes.fr

[1] Vidéos des interventions disponibles en ligne : [http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx\\_journees\\_pro\\_2015/a.jp\\_150626\\_afnor.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_journees_pro_2015/a.jp_150626_afnor.html)

[2] Commission de normalisation « Information et documentation » (Afnor)

[3] Comité technique « Information et documentation » (ISO)

[4] International Standard Name Identifier

## « L'ISSN face à la transition numérique »

### JOURNÉE D'ÉTUDE LE 4 NOVEMBRE PROCHAIN À LA BNF

Le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'ISSN est l'occasion d'illustrer, à travers différentes initiatives ou réalisations, le rôle et les usages de l'ISSN en matière d'identification, de signalement, d'accès, de préservation. La prochaine révision de la norme ISO 3297 offre également l'occasion de réunir l'ensemble des parties prenantes - de la communauté des éditeurs à celle de l'information scientifique et technique - afin de promouvoir un

dialogue interprofessionnel autour d'enjeux tels que la production, la circulation et l'échange de métadonnées, les règles d'identification des ressources numériques ou encore l'interopérabilité des identifiants à l'heure du linked data.

PROGRAMME À CONSULTER ICI :  
[http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx\\_journees\\_pro\\_2015/a.jp\\_151104\\_issn.html](http://www.bnf.fr/fr/professionnels/anx_journees_pro_2015/a.jp_151104_issn.html)



## JOURNÉES ABES : TRANSITIONS TRANSITIONS...

**V**ous étiez plus de 400 réunis au Corum pour ces Journées Abes 2015 placées sous le signe de la transition. L'enquête de satisfaction à laquelle 163 d'entre vous ont répondu a souligné votre intérêt pour l'exposition de posters, portés par 12 établissements<sup>1</sup> et votre préférence pour la formule des « Grands Entretiens ». Autre satisfecit notable, avec 80 % de « très satisfaits » : les « Actus de l'Abes », moment toujours très attendu par les membres des réseaux et qui donne tout son sens à notre activité quotidienne.

Si, grâce à vous, la première édition des JabesCamp s'est déroulée dans de bonnes conditions, comme l'illustre le fruit de cette réflexion collective<sup>2</sup>, des difficultés matérielles posées par le grand nombre de participants sur un temps limité ont été pointées. Elles seront prises en compte.

Nous n'omettrons pas de remercier pour leur soutien nos 14 sponsors<sup>3</sup> que vous avez pu rencontrer au cours du salon professionnel. Enfin, et c'est toujours un plaisir, vous avez apprécié le cocktail dinatoire en musique, temps fort de la convivialité de ces Journées. Autre transition, personnelle celle-là : après quatre années à la barre de ces Journées professionnelles, je suis appelée vers d'autres horizons et passe donc le relais. Je souhaite à toutes et à tous « bon vent » pour la suite du voyage !

CHRISTINE FLEURY

Chargée de la cellule Communication, Abes  
fleury@abes.fr



➤ Les tables rondes de la première édition des JabesCamp au Journées Abes 2015

[1] <http://www.abes.fr/Publications-Evenements/Journees-ABES/Journees-ABES-2015-27-28-mai-2015>

[2] <http://www.abes.fr/Media/Fichiers/Footer/Journees-ABES/JabesCamp-2015>

[3] Pack Diamant : Ebsco, Ex Libris, OCLC, Springer, Royal Society of Chemistry.  
Pack Gold : Nature, Numeric Premium, Oxford University Press, Proquest, Sage.  
Pack Crystal : Cambridge University, De Gruyter, Gale Cengage, Innovative Interfaces.

## Calames, l'âge de raison

**P**orté sur les fonds baptismaux en 2007, Calames est entré dans l'âge de raison avec la réalisation d'une étude prospective et collective de son infrastructure et de ses acteurs au cours du premier semestre 2014. Cette synthèse, dont l'imprimatur a été donné le 27 mai 2014 par la tenue d'une journée du réseau Calames organisée à Paris, a porté l'Abes à se concentrer sur trois enjeux de premier plan. Aucun de ces défis ne saurait être tout à fait relevé sans un approfondissement des efforts de mutualisation dans lesquels l'Abes est engagée avec ses partenaires.

L'objectif de **modernisation de l'environnement d'encodage en XML/EAD** a rapidement été porté à une échelle interministérielle. Réuni à dix reprises entre l'automne 2014 et l'été 2015, le groupe de travail « Outil national EAD » s'est efforcé de donner corps aux convergences possibles entre BNF, CCFR, Equipex Bibliissima et Abes. Les scénarios échafaudés répondent à une démarche itérative, propre à unifier pro-

gressivement des acteurs dont les existants (ou l'absence d'outils) et les besoins sont fort variés, en vue de faciliter et d'homogénéiser le signalement des manuscrits et archives des bibliothèques françaises.

Les attentes du réseau Calames en matière de signalement des numérisations – l'un des moteurs du signalement patrimonial – sont d'une grande diversité. Si l'hypothèse d'un silo numérique et d'une nouvelle application collective portés par l'ESR ou un groupe d'établissements a fait long feu, c'est dans le sens d'une **convergence avec les opérateurs nationaux** (BNF-Gallica, Persée, Huma-Num) que s'orientent les instances stratégiques chargées de définir un schéma directeur national (BSN 5, Collex). Après deux années de période probatoire, « Calames Images » a été officiellement intégré à la grille des services compris dans les conventions pour 2015-2017 : cette solution d'appoint permet le dépôt et la visualisation d'images de documents numérisés, sans pour autant couvrir

l'éventail de fonctionnalités d'une véritable bibliothèque numérique.

Un accent particulier doit être mis sur **l'extension des modes d'interopérabilité des métadonnées EAD**, format resté jusqu'à présent relativement étranger aux outils plus généralistes de gestion des données documentaires (SGB, portails, etc.), et dont les évolutions propres (nouveau schéma EAD3 publié en 2015) ne peuvent fournir que des pistes de réponses. Sur le chemin d'un web de données culturelle, l'une des premières passerelles à emprunter reste l'indexation et le liage à des autorités : aussi l'hypothèse d'un référentiel national est-elle apparue comme étroitement liée à celle d'un outil national EAD ; aussi le développement de web services pour IdRef a-t-il été une priorité du premier semestre 2015.

JEAN-MARIE FEURTET

Responsable fonctionnel de Calames, Abes  
feurtet@abes.fr

[1] Document disponible à l'adresse :  
<http://www.abes.fr/Media/Fichiers/Calames/Calames-bilan-enjeux-et-perspectives-2006-2014>

Une rubrique pour vous présenter la diversité des professionnels qui constituent les réseaux de l'Abes.

(Portrait)

# Patrick LATOUR

Adjoint au directeur,  
chargé des manuscrits et des archives  
à la Bibliothèque Mazarine



## **Quelles sont vos fonctions actuelles au sein de la Bibliothèque Mazarine ?**

Je suis adjoint du directeur, chargé des manuscrits et archives, de cette « bibliothèque de grand établissement scientifique et littéraire », qui est à la fois la plus ancienne bibliothèque publique de France, une bibliothèque patrimoniale d'exception (environ 180 000 ouvrages imprimés antérieurs à 1800, dont 2 400 incunables, 4 600 manuscrits, une collection d'œuvres d'art) et une bibliothèque de recherche offrant 600 000 documents dans le domaine des sciences auxiliaires de l'histoire, de l'histoire médiévale et moderne, de l'histoire locale et régionale de la France.

## **Quelles sont les étapes qui vous semblent les plus importantes dans votre parcours professionnel ?**

Nommé à la Bibliothèque Mazarine à ma sortie de l'Enssib, en 1993, j'ai eu la chance de voir mes responsabilités évoluer dans le temps ce qui, à défaut de mobilité géographique, m'a procuré une réelle évolution fonctionnelle et m'a permis de participer à la plupart des grands chantiers qui, en vingt ans, ont profondément modifié cette maison plus que tricentenaire. D'abord chargé des services aux publics, j'ai ensuite été responsable du signalement des fonds « modernes » (après 1800), au moment où la bibliothèque s'informatisait. Adjoint des deux derniers directeurs de la bibliothèque, j'ai finalement abandonné l'imprimé pour les manuscrits et les archives, ce qui me donne également aujourd'hui l'opportunité de m'intéresser davantage aux problématiques d'humanités numériques, via les projets d'éditions électroniques développés par la bibliothèque sur certains de ces manuscrits ou de ces fonds.

## **À quand remontent vos premiers contacts avec l'Abes et dans quel contexte ?**

Étroitement associé à l'informatisation de la Bibliothèque Mazarine menée à partir de 1999, j'ai assuré le déploiement initial de la Bibliothèque Mazarine dans le Sudoc, piloté deux opérations de rétroconversion en vue d'y verser plus de 50 000 notices, et assumé pendant près de dix ans les fonctions cumulées de coordinateur Sudoc, correspondant catalogue et correspondant autorités.

## **Participez-vous à un groupe de travail spécifique au sein de l'Agence ?**

Je suis membre du groupe de travail Calames depuis son origine. Ce groupe, successeur de celui en charge de la conversion

rétrospective du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France* (CGM), a permis, en associant aux équipes de l'Abes des catalogueurs d'archives et manuscrits, de développer et maintenir Calames, et, je crois, d'en faire un outil performant et bien adapté tant aux pratiques des professionnels (interface de production) qu'aux attentes des chercheurs (interface de consultation). Les récents travaux sur la possibilité de développer pour les bibliothèques un outil national de production en EAD montrent d'ailleurs que Calames, outil et réseau confondus, peut faire figure de modèle.

## **Quels sont d'après vous les défis majeurs à relever par l'Abes dans les prochaines années ?**

Accompagner les évolutions techniques et conceptuelles des métiers de la documentation sans perdre de vue le travail accompli jusque-là ; valoriser la masse d'informations produites par le réseau en favorisant leur réutilisation dans le monde des bibliothèques et au-delà ; se (re)penser en interface commune aux bibliothèques de l'ESR pour des services mutualisés...

## **Qu'appréciez-vous le plus dans votre vie professionnelle ?**

Peut-être parce que j'exerce dans une bibliothèque un peu atypique qui allie tradition et dynamisme, caractère public et patrimonial, c'est la variété des tâches : accueil du public, traitement de fonds, organisation d'exposition, formation, etc.

## **Qu'est-ce qui vous énerve le plus ?**

L'accélération temporelle actuelle qui ne permet pas, ou plus, de penser le travail dans la durée mais veut des résultats tangibles immédiats...

## **Si l'Abes était un animal, d'après vous ce serait ?**

Une éléphant, la matriarche qui, forte de son expérience et de sa sagesse, dirige la vie sociale de sa harde et la guide. Je trouve que les éléphants, traditionnellement associés à la mémoire, ont beaucoup d'analogie avec nos établissements : taille qui implique parfois une certaine « pesanteur », organisation sociale développée qui laisse la place à quelques solitaires, apparente placidité qui cache une véritable force, etc. ; sans compter le fait d'apparaître comme une espèce régulièrement menacée de disparition qu'il est donc nécessaire de protéger !

## **Votre expression favorite ?**

« Un voyage de mille lieues commence toujours par un pas », Lao Tseu.